

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL DU 3ÈME ARRONDISSEMENT
DU 15 SEPTEMBRE 2020**

- CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2020
- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2020

I – Rapports

1. MA3 – 04 – Délégation du conseil d'arrondissement au Maire du 3^{ème} arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée
RAPPORTEUR : E. VIVIEN
2. MA3 – 05 – Décision Modificative n° 1 – Exercice 2020
RAPPORTEUR : E. VIVIEN
3. 1197 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2021 (dossier sur table)
RAPPORTEUR : E. VIVIEN
4. MA3 – 06 – Approbation de la composition de la commission en charge de proposer au Conseil d'Arrondissement son prochain règlement intérieur
RAPPORTEUR : V. DUBOIS BERTRAND
5. MA3 – 07 – Désignation de représentants du Conseil d'Arrondissement dans les organismes extérieurs– Lyon 3ème
RAPPORTEUR : V. DUBOIS BERTRAND
6. MA3 – 08 – Composition des Conseils d'école - Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement
RAPPORTEUR : V. DUBOIS BERTRAND
7. 1100 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 406 081,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 5 logements PLS situés 10, rue Verlet Hanus à Lyon 3e
RAPPORTEUR : S. LATAIX
8. 1032 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 759 319,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 15 logements (10 logements PLAI et 5 logements PLUS) situés 10, rue Verlet Hanus à Lyon 3e
RAPPORTEUR : S. LATAIX
9. 1031 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 10 346,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 11, boulevard Eugène Deruelle à Lyon 3e
RAPPORTEUR : S. LATAIX
10. 1027 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 56 950,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 23, avenue Lacassagne à Lyon 3^e
RAPPORTEUR : S. LATAIX
11. 1014 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions.
RAPPORTEUR : S. LATAIX

12. 187 - Approbation et autorisation de signature de la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement de 200 000 euros à la SAHLMAS en vue de la construction de l'Hôtel Social Riboud (LAHSO)
RAPPORTEUR : S. LATAIX
13. 1117 - Modalités de remboursement des activités périscolaires durant la période du 16 mars au 3 juillet 2020
RAPPORTEUR : ~~M-L FALL-GUERIN~~ I. PRIN
14. 934 - Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles et attribution d'une subvention exceptionnelle pour le soutien et le développement du dispositif des clubs Cla « Coup de pouce langage »
RAPPORTEUR : M-L. FALL-GUERIN
15. 933 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le Projet de Réussite Educative (PRE) 2020
RAPPORTEUR : ~~I. PRIN~~ M-L. FALL-GUERIN
16. 813 - Approbation de la programmation du Projet Educatif De Territoire (PEDT) 2020/2021
RAPPORTEUR : I. PRIN
17. 889 - Attribution de subventions de fonctionnement à 24 associations œuvrant dans le domaine du théâtre, des arts du cirque, du cinéma, des musiques actuelles, classiques et de la création numérique pour un montant global de 103 500 €- enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - FIMA (Fonds d'Intervention Musiques Actuelles) et "Casino" - Approbation de conventions
RAPPORTEUR : P. RECAMIER
18. 1009 - Suite de la programmation du festival « Tout l'monde dehors » dans le cadre de la manifestation Fêtons l'été 2020
RAPPORTEUR : P. RECAMIER
19. 888 - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 149 975€ à des structures de création et de diffusion artistique - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations
RAPPORTEUR : P. RECAMIER
20. 1048 - Projet de prolongation de l'expérimentation de la vidéo verbalisation sur plusieurs voies de la Presqu'île et de ses abords
RAPPORTEUR : D. CLERC
21. 874 - Adaptation des droits de stationnement à la réglementation de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) de la Métropole de Lyon.
RAPPORTEUR : M. SANCHEZ
22. 527 - Programmation financière complémentaire 2020 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 9 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs "Fonds d'Initiatives Locales" (FIL), "Fonds Associatif Local" (FAL) et "Conseils Citoyens" pour un montant de 16 310 euros - Annulation des subventions allouées par délibérations en janvier 2020 à l'association "Mirly-Solidarité" pour un montant total de 46 000 euros et report de ces subventions à la Fondation AJD Maurice Gounon (3 montée du Petit Versailles - 69300 Caluire-et-Cuire) - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes
RAPPORTEUR : M. SESSIECQ
23. 282 - Programmation 2020 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'Etat pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon
RAPPORTEUR : T. ROCHE
24. 1144 - Appel à projets internationaux (AAPI) 2020 phase 2 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subvention
RAPPORTEUR : M. MAIRE

Examen d'un vœu sur la technologie 5G déposé par Madame la Maire

RAPPORTEUR : B. MAES

VILLE DE LYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DU 3^{ème} ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU : 15 SEPTEMBRE 2020

SAISINE DU : 04 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHÉ LE : 16 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 09 SEPTEMBRE 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR
DE LA SÉANCE : 36**

PRÉSIDENT : Mme Véronique DUBOIS BERTRAND, Maire du 3^e arrondissement de Lyon

SECRÉTAIRE : Mme Margot SANCHEZ, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Véronique DUBOIS BERTRAND, Marion SESSIECQ, Michaël MAIRE, Marie-Loup FALL-GUERIN, David CLERC, Philomène RECAMIER, Philippe PETIOT, Margot SANCHEZ, Nicolas PLANCHON, Marie VIDAL, Jacques BALANDJIAN, Amandine BARIOZ-PLANCHE, Silvère LATAIX, Martine SOUVIGNET, Julie NUBLAT, Bertrand MAES, Stéphanie LEGER, Emmanuel VIVIEN, Isabelle PRIN, Akif EKINCI, Béatrice DE MONTILLE, Georges KEPENEKIAN, Nouria MAHMOUDI, Hugo PATOURAUX, Arthur DUVIVIER, Carole BURILLON, Goveille TANDONNET, Richard BRUMM, Catherine PANASSIER, Guy CORAZZOL.

Absents excusés : Grégory DOUCET, Steven VASSELIN, Etienne BLANC, Thibaud ROCHE, Monique GUERIN, Thierry RICARD.

Dépôts de pouvoirs : Grégory DOUCET, Steven VASSELIN, Etienne BLANC, Thibaud ROCHE, Monique GUERIN, Thierry RICARD donnent pouvoir à Mme Véronique DUBOIS BERTRAND, Bertrand MAES, Béatrice de MONTILLE, Nicolas PLANCHON, Michaël MAIRE, Goveille TANDONNET pour les représenter et voter en leur nom.

Situation de départ : le nombre de voix est de 36 (30 + 6 pouvoirs)

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'arrondissement à 18 h 30

V. DUBOIS BERTRAND : « Il est 18 h 30. Je vous propose d'ouvrir cette séance. Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, la séance est ouverte.

- Désignation d'un secrétaire de séance.

V. DUBOIS BERTRAND : « En application de l'article 21-2115 du CGCT, je vais vous demander de procéder à la désignation d'une secrétaire de séance. Je vous propose de voter à main levée, la benjamine de notre assemblée, Madame Margot SANCHEZ.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Madame Margot SANCHEZ est désignée secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour, Madame Margot SANCHEZ, secrétaire de séance, va procéder à l'appel nominal, dans l'ordre du tableau des élections des 15 mars et 28 juin 2020. »

- Appel nominal

Madame Margot SANCHEZ procède à l'appel.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2020 – approuvé à l'unanimité

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juillet 2020 – approuvé à l'unanimité

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Les procès-verbaux des séances du 12 juillet et 23 juillet vous ont été transmis le 9 septembre avec la convocation. Y a-t-il des remarques sur ces procès-verbaux ?

Les procès-verbaux des deux séances sont approuvés.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous propose de passer au vote des rapports. »

I – Rapports

1. MA3 – 04 – Délégation du conseil d'arrondissement au Maire du 3^{ème} arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée
RAPPORTEUR : E. VIVIEN

E. VIVIEN : « Merci. Madame la Maire, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs. Le rapport 3-2020-04 portant délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 3^{ème} pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés à procédure adaptée, le sigle étant MAPA. En fait, ce rapport est la transposition et la délégation de pouvoir du Conseil d'arrondissement à Madame la Maire sur le modèle du rapport du dernier Conseil d'arrondissement en juillet, qui déléguaient de la Mairie centrale vers notre Conseil d'arrondissement, les mêmes pouvoirs.

Pour mémoire, il s'agit de pouvoir passer des marchés lorsqu'il s'agit de communication, des prestations de secrétariat, de routage, de diffusion, de fournitures végétales décoratives ou non décoratives, des services des traiteurs, d'alimentation et d'ustensiles de restauration, des services de spectacles et d'organismes de manifestations et festivités. Pour l'application des dispositions du présent article, le maire d'arrondissement peut recevoir délégation du Conseil d'arrondissement, dans les conditions fixées à l'article L212-22, au sens du Code de la commande publique, les MAPA. Les marchés correspondants devront être passés conformément au Code de la commande publique. Je vous propose donc de donner délégation pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures et de services, pouvant être passés sous forme de marchés à procédure adaptée dans les matières déléguées, à Madame la Maire du 3^{ème} arrondissement. Conformément à l'article L21-2223 du CGCT, la Maire d'arrondissement rendra compte, à chacune des réunions du Conseil, des décisions prises dans le cadre de cette délégation. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. MA3 – 05 – Décision Modificative n° 1 – Exercice 2020

RAPPORTEUR : E. VIVIEN

E. VIVIEN : « Merci Madame la Maire. Il s'agit du rapport sous la référence 03-2020-05, décision modificative n° 1. Lors du Conseil d'arrondissement du 4 juin 2020, a été adopté le report de l'excédent de clôture de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020. Dans sa séance du 30 juillet 2020, le Conseil municipal a approuvé l'affectation des crédits prévus en complément du budget primitif, sur l'exercice 2020 en cours, qu'il convient donc de présenter à votre approbation, sous forme de la décision modificative n° 1. Cette décision modificative n° 1 porte en fait sur 3 volets :

- Le reversement de 30 % des recettes encaissées en 2019 sur les locations de salle, en l'occurrence la location de cette salle Eugène Brouillard, dont le montant des recettes encaissées en 2019 s'élevait à 1 400 euros, soit un intéressement de 420 euros réaffectés sur les taxes spéciales du 3^{ème} arrondissement ;
- Une réaffectation de la recette réalisée dans le cadre de la convention signée avec la COGEDIM pour la manifestation « Maillage 2019 ». Suite à une convention signée entre la Ville de Lyon et la société COGEDIM pour cette manifestation, et validée par un vote en Conseil municipal du 20 mai 2019, la COGEDIM a versé la somme de 3 500 euros à la Ville de Lyon, ce qui a servi, pour information, à l'accompagnement d'un groupe de danse émergent. Cette somme créditée, le 3 septembre 2019, au budget général de la Ville de Lyon, est donc réaffectée sur l'état spécial 2020 du 3^{ème} arrondissement ;
- Réaffectation du remboursement de la contribution aux charges des locaux mis à disposition de la Fédération des œuvres laïques. La Fédération des œuvres laïques bénéficie d'une mise à disposition temporaire de bureaux au sein de la mairie du 3^{ème}, dont la gratuité a été approuvée par une délibération du Conseil d'arrondissement en novembre 2015. Par contre, ils se doivent de régler les charges de fluides par une redevance facturée annuellement et qui se monte à 3 648 euros pour l'année 2019. De la même façon que pour les deux précédentes, la somme créditée le 24 mai 2019 au budget général de la Ville de Lyon est réaffectée à l'état spécial du 3^{ème} arrondissement.

Au total, c'est une somme de 7 568 euros qui est reversée sur l'état spécial du 3^{ème} arrondissement. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. 1197 - Dotation aux arrondissements pour l'année 2021 (point n° 24 de l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : E. VIVIEN

V. DUBOIS BERTRAND : « Le rapport n° 3 est celui que vous avez sur vos tables puisque nous avons reçu la délibération vendredi soir. C'est une dotation aux arrondissements pour l'année 2021. Je laisse également Emmanuel VIVIEN vous le présenter. »

E. VIVIEN : « Merci Madame la Maire. Chaque année, conformément aux dispositions de l'article 2511-40 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit arrêter les modalités de répartition des dotations des arrondissements et délibérer sur le montant total des crédits qu'il est proposé d'inscrire, à ce titre, au budget, pour l'exercice suivant. Il est également prévu que les budgets attribués aux mairies d'arrondissements doivent être notifiés avant le 1^{er} novembre, aux maires d'arrondissements. Compte tenu de la situation sanitaire, il a été demandé un report au 1^{er} janvier, report qui a aussi été demandé par Paris et Marseille. Comme il n'y a toujours pas, à ce jour, de réponse du gouvernement, nous nous en tenons à la procédure habituelle. Les arrondissements reçoivent 3 dotations :

- Deux dotations de fonctionnement : la dotation des gestions locales et la dotation d'animation locale ;
- Une dotation d'investissement.

Concernant la dotation des gestions locales, elle a pour objet de permettre aux arrondissements de faire face aux dépenses liées aux équipements transférés dont ils ont la charge et aux services qui relèvent de leurs attributions. Elle est composée de deux parts. La première ne peut être inférieure à 80 % du montant total des dotations des gestions locales. Ces dépenses sont reconduites du budget 2020 au budget 2021, à hauteur de 4 246 845 euros, soit 88,61 % du montant total. La seconde part est calculée en premier, en fonction de la population de l'arrondissement, sur la base des chiffres du recensement de janvier 2018 et du revenu fiscal moyen par habitant. La somme totale de la dotation à répartir est de 545 916 euros. Elle représente 11,39 % du total.

Concernant la dotation d'animation locale, elle est notamment destinée à financer les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie, à la vie locale. L'enveloppe totale s'établit à 473 204 euros. Elle est répartie suivant deux critères. Premièrement, une enveloppe forfaitaire de 20 000 euros pour chaque arrondissement. La répartition du solde se faisant en fonction du nombre d'habitants, sur la base du chiffre du recensement du 1^{er} janvier 2018. Concrètement, l'enveloppe du budget en cours du 3^{ème} arrondissement se monte à 78 110 euros, dont les 20 000 euros forfaitaires.

Enfin, la troisième dotation d'investissement vise à prendre en charge les dépenses d'investissement afférentes aux équipements transférés et locaux administratifs mis à disposition pour l'exercice de leur attribution, dans la limite des dépenses pour lesquelles les marchés de travaux et de fournitures correspondants peuvent être passés sans formalités préalables, en raison de leur montant ou quand il y a nécessité pour des travaux d'urgence. Le montant global de cette dotation d'investissement, pour l'année 2021, sera donc de 1 043 932 euros, ce qui correspond à 2 euros par habitant, toujours suivant le recensement du 1^{er} janvier 2018. Grosso modo, pour le 3^{ème} arrondissement, cela fait une enveloppe de 210 000 euros.

Vous êtes donc invités à adopter les décisions suivantes :

- Primo, les modalités de répartition des dotations des arrondissements ;
- Deuxio, le montant de la dotation de gestion locale pour 2021. Pour rappel, il s'agit de 4 792 731 euros ;
- Le montant de la dotation de l'animation locale pour 2021, de 473 204 euros ;
- Le montant de la dotation d'investissement pour 2021, de 1 043 932.

Je rappelle que ces chiffres sont pour l'ensemble des arrondissements. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Il nous a été précisé, cet après-midi, en conférence des maires d'arrondissements, qu'à partir de janvier, ces chiffres seraient revus, seraient recalculés. Là, on est dans une temporalité un peu urgente, donc on repart sur les mêmes modes de calcul que les années précédentes, mais à partir de janvier, ce sera réétudié. »

Est-ce qu'il y a des remarques ? Pour ce rapport n° 3, qui est contre ? ».

C. PANASSIER : « Dans le 3^{ème}, on a de belles capacités. On a plus de chances dans le 3^{ème} que dans les autres arrondissements de Lyon, avec une belle capacité d'intervention parce qu'il y a eu une bonne gestion. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Tout à fait. Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je repasse au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. MA3 – 06 – Approbation de la composition de la commission en charge de proposer au Conseil d'Arrondissement son prochain règlement intérieur **RAPPORTEURE : V. DUBOIS BERTRAND**

V. DUBOIS BERTRAND : « C'est moi qui vais vous la présenter. Notre Conseil doit se doter d'un règlement intérieur dans un délai de 6 mois après son installation. Il nous faut donc adapter le règlement intérieur en vigueur d'ici janvier. Pour mémoire, ce règlement a pour objet de préciser notamment les modalités de fonctionnement de notre assemblée. Je vous propose donc d'adopter le principe de création d'une Commission *ad-hoc* composée à la proportionnelle des élus de notre assemblée, à savoir 5 membres de la majorité issus de la liste « Ensemble, l'écologie pour Lyon », 2 membres de l'opposition dont 1 issu de la liste « Lyon, la force du rassemblement », 1 issu de la liste « Respirations avec Georges KEPENEKIAN ». Mon Cabinet se rapprochera dès demain de Mesdames De MONTILLE et PANASSIER pour connaître l'identité des élus, membres de cette Commission *ad-hoc*. Il est prévu 2, voire 3 réunions au maximum d'ici la fin de l'année. Je vous remercie. »

Est-ce qu'il y a des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Ce rapport est adopté, et nous prendrons contact avec vous. Merci. »

5. MA3 – 07 – Désignation de représentants du Conseil d'Arrondissement dans les organismes extérieurs– Lyon 3ème

RAPPORTEURE : V. DUBOIS BERTRAND

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous propose de voter, par ce rapport, la représentation de notre Conseil dans divers organismes extérieurs, et notamment au sein des crèches associatives, des 2 MJC du 3^{ème}, du Centre social Bonnefoi, de la Maison de l'Enfance Est, et de l'Office des sports du 3^{ème}. Les noms des élus proposés sont tous indiqués dans le rapport de la délibération dont vous avez pu prendre connaissance. Je vous remercie et je souhaite aux élus désignés, si ce rapport est voté, un plein investissement dans ces différents lieux et instances fortes de notre vie locale. »

Avez-vous des remarques sur ces nominations, sur ce rapport ? »

B. DE MONTILLE : « On ne va peut-être pas tout modifier mais cela aurait peut-être été sympathique de nous consulter pour savoir si on avait envie de participer à ces organismes. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Tout à fait. En fait, on n'avait pas pensé à ces organismes-là, on avait pensé aux écoles si on nomme des représentants. C'est vrai que sur ce rapport, on ne vous a pas consultés mais si vous souhaitez siéger et y être, on prendra contact avec vous. Vous nous le signifierez et on reviendra vers vous. »

B. DE MONTILLE : « D'accord. Merci. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Pour le rapport n° 5, pour la nomination dans les organismes extérieurs, qui est contre ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention des Élus Lyon, la force du rassemblement (B. DE MONTILLE POUVOIR E. BLANC, G. TANDONNET POUVOIR T. RICARD, R. BRUMM, C. BURILLON)

Abstention des Élus Respirations avec Georges KEPENEKIAN (G. KEPENEKIAN, C. PANASSIER, G. CORAZZOL)

6. MA3 – 08 – Composition des Conseils d'école - Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement

RAPPORTEURE : V. DUBOIS BERTRAND

V. DUBOIS BERTRAND : « Cette délibération a pour objet de désigner les élus représentant notre Conseil au sein des écoles et groupes scolaires de notre arrondissement. La loi PML relative à l'organisation des villes de Paris, Marseille et Lyon prévoit que 2 conseillers d'arrondissement siègent au sein de chaque conseil d'école ou groupes d'écoles : le maire, membre de droit, ou son représentant désigné parmi les élus, par arrêté du maire, et un conseiller ou une conseillère désigné(e) par le Conseil d'arrondissement. C'est l'objet de ce rapport. Étant donné le nombre important de groupes scolaires sur le territoire du 3^{ème}, la majorité a fait le choix de répartir la tâche entre deux élus, à savoir Madame FALL-GUERIN et Madame PRIN. Par conséquent, je vous propose la liste – qui a été jointe au rapport – des conseillers qui nous représenteront dans les établissements de notre arrondissement. En fait, je pense qu'au niveau des remarques, c'est pareil, si vous souhaitez pouvoir siéger au niveau des écoles, vous n'hésitez pas à nous faire remonter et à ce moment-là, on vous invitera. »

G. CORAZZOL : « Merci Madame la Maire. Juste une petite précision sur ces représentations. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Oui. »

G. CORAZZOL : « Quand vous nous proposez de pouvoir participer aux conseils d'écoles, du moment où on demande la représentation dans un conseil d'école, quel qu'il soit, on pourrait y participer ? Vous dites « Vous nous contactez » et on pourra participer aux conseils d'écoles ?

V. DUBOIS BERTRAND : « Vous le ferez en tant que conseiller d'arrondissement, représentant de la mairie. »

G. CORAZZOL : « Oui. Vous nous proposez de l'être. Moi, je n'ai pas de souci, on m'a proposé de l'être dans une école, l'École de la Rize, dans le 3^{ème}, et j'ai accepté avec plaisir. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Oui. »

G. CORAZZOL : « Mais là, vous dites « Si vous nous faites la demande, vous pourrez être dans un conseil d'école ». Est-ce que c'est limité, pas limité ?

V. DUBOIS BERTRAND : « Si vous me dites « Sur l'École Meynis, je souhaiterais pouvoir participer au conseil d'école », à ce moment-là, on prendra un arrêté pour que vous puissiez être représentant de la mairie au sein du conseil d'école. Je ne comprends pas le sens de votre question. C'est pour cela que je... »

(Inaudible)

G. CORAZZOL : « ... tous les conseils d'école du 3^{ème} arrondissement. Est-ce que de fait, vous allez reprendre un arrêté pour nous inviter et nous dire « Guy CORAZOL sera présent... » »

V. DUBOIS BERTRAND : « Je reprendrai un arrêté. Mais du coup, ce ne sera pas juste pour une fois, ce sera pour un engagement d'être représentant au sein... Oui, vous pouvez. Après, ce sera à la proportionnelle. C'est-à-dire qu'il faut que la représentation soit proportionnelle à votre présence au sein du Conseil d'arrondissement. »

G. CORAZZOL : « Vous voulez dire que vous allez appliquer la représentation proportionnelle au sein des conseils d'école ? »

V. DUBOIS BERTRAND : « De toute façon, je ne peux pas vous empêcher... Monsieur CORAZZOL, si vous avez envie de vous investir dans un conseil d'école, je ne vais pas vous dire non. »

G. CORAZZOL : « Très bien. »

V. DUBOIS BERTRAND : « C'est ce que je vous ai signifié. C'est vrai que là, on a désigné nos deux conseillères d'arrondissement qui sont à l'éducation. Si vous souhaitez, vous, pouvoir y participer, on prendra un arrêté. On essaiera de regrouper toutes les demandes pour prendre un arrêté pour que sur ces écoles-là, vous puissiez assister aux conseils d'école. »

G. CORAZZOL : « Très bien. Je vous remercie beaucoup, Madame la Maire, et nous vous ferons passer une demande pour le prochain Conseil d'arrondissement. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Avec plaisir. »

G. CORAZZOL : « Cela vous permettra de prendre un arrêté de manière globale. Merci en tout cas. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous avons vu les remarques. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous propose de passer au vote pour ce rapport concernant les conseils d'écoles. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Abstention des Élus Lyon, la force du rassemblement (B. DE MONTILLE POUVOIR E. BLANC, G. TANDONNET POUVOIR T. RICARD, R. BRUMM, C. BURILLON)

7. **1100 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 406 081,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 5 logements PLS situés 10, rue Verlet Hanus à Lyon 3e**
RAPPORTEUR : S. LATAIX
8. **1032 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 759 319,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 15 logements (10 logements PLAI et 5 logements PLUS) situés 10, rue Verlet Hanus à Lyon 3e**
RAPPORTEUR : S. LATAIX
9. **1031 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 10 346,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 11, boulevard Eugène Deruelle à Lyon 3e**
RAPPORTEUR : S. LATAIX
10. **1027 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 56 950,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 23, avenue Lacassagne à Lyon 3e**
RAPPORTEUR : S. LATAIX

V. DUBOIS BERTRAND : « Les rapports 7 à 10 concernent des garanties sollicitées par la société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme. Je vais laisser la parole à Monsieur LATAIX et je vous propose qu'il vous présente les 4 délibérations en même temps, mais on les votera bien toutes séparément. Comme ce sont 4 délibérations qui se ressemblent énormément, il va présenter les 4 en même temps et nous les voterons bien séparément. »

S. LATAIX : « Merci Madame la Maire. Effectivement, les 4 délibérations qui vont suivre concernent la société Habitat et Humanisme pour une garantie de prêt pour du logement social. Chaque fois, c'est le même mécanisme, c'est pourquoi nous vous les présentons de manière globale, si vous en êtes d'accord.

Ces rapports présentent les conventions que vous avez en annexe, entre la Ville de Lyon et la société en commandite par actions d'Habitat Humanisme qui sollicite la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 %

pour la souscription de ses emprunts d'un montant total de 1 232 696 euros contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les 85 % restant seront garantis par la Métropole. Ces emprunts sont destinés à financer des opérations d'acquisition-amélioration de 22 logements, ce qui représente une surface totale de 838,72 mètres carrés, pour information. En contrepartie – puisqu'il y a des contreparties – de la garantie d'emprunt, la société s'engage à réserver des logements au profit de la Ville de Lyon. Lyon est une des villes les plus chères de France, vous le savez, au niveau du logement. Nous souhaitons qu'elle n'exclue pas les plus faibles et il est bien évidemment indispensable de produire des logements abordables. Habitat Humanisme réalise – vous le connaissez probablement – du logement très social, et nous sommes très heureux de pouvoir les accompagner sur des projets en faveur des plus démunis, des plus précaires. Ces délibérations rejoignent les objectifs du PLUH et la volonté de la Ville de Lyon de créer du logement social.

Je vous invite donc de voter en faveur de ces conventions permettant à la Ville de Lyon de se porter garante de ces emprunts. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Le rapport n° 7, la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de 2 emprunts d'un montant total de 406 081 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 5 logements PLS situés 10, rue Verlet Hanus, à Lyon 3^{ème}. Y a-t-il des questions, des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous propose de passer au vote de ce premier rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Le rapport n° 8, garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 759 319 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 15 logements (10 logements PLAI et 5 logements PLUS) situés 10, rue Verlet Hanus à Lyon 3^{ème}. Y a-t-il des questions, des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Le rapport n° 9, garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 10 346 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 11, boulevard Eugène Deruelle, à Lyon 3^{ème}. Y a-t-il des questions, des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Le rapport n° 10, garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 56 950 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 23, avenue Lacassagne, à Lyon 3^{ème}. Y a-t-il des questions ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. 1014 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions.

RAPPORTEUR : S. LATAIX

S. LATAIX : « Merci Madame la Maire. Nous sommes toujours dans le logement social. Ce rapport présente les conventions concernant 31 opérations de logements sociaux sur Lyon, dont 8 qui nous concernent directement, dans le 3^{ème} arrondissement. Dans le cadre de la politique menée par la Ville de Lyon en faveur de l'habitat, des participations financières sont évidemment accordées aux organismes HLM ainsi qu'aux associations habilitées, dits bailleurs sociaux, pour permettre le développement de nouvelles opérations de logements sociaux. Je me permets d'ailleurs, de rappeler que l'arrondissement n'est pas à l'objectif défini par la loi SRU qui est 25 % de logements sociaux d'ici 2025, même si cela s'équilibre au niveau de la Ville de Lyon. Actuellement, nous en sommes à 22 %. J'en profite d'ailleurs pour saluer quand même les efforts fournis en la matière, sur le mandat précédent. Nous avons l'intention de poursuivre ces efforts avec la

Métropole de Lyon pour la production de logements sociaux de qualité, dans le respect de la mixité sociale et de la transition écologique, bien évidemment, avec des bâtiments moins énergivores, mieux isolés et plus confortables pour les habitants. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. 187 - Approbation et autorisation de signature de la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement de 200 000 euros à la SAHLMAS en vue de la construction de l'Hôtel Social Riboud (LAHSO)

RAPPORTEUR : S. LATAIX

S. LATAIX : « Merci de nouveau, Madame la Maire. Vous l'avez compris, il s'agit toujours du logement social. Ce rapport présente la convention que vous avez en annexe, entre la Ville de Lyon et la SA d'HLM pour l'action sociale. Le projet correspond à la construction qui est en cours du centre d'hébergement de réinsertion sociale Riboud. C'est géré par LASHO. C'est situé au 24, rue Riboud et reconstruit au 21, rue d'Aubigny. La municipalité en place s'est engagée pour le logement pour tous et pour le développement des hébergements et le logement d'urgence à travers l'approche dite « Logement d'abord ». Cette reconstruction s'inscrit dans la démarche d'adhésion à la charte des villes et territoires accueillants, assurant le logement digne des primo-arrivants. Le coût prévisionnel global, toutes dépenses confondues de cette opération est estimée à 6 235 165 euros TTC. Par délibération n° 2017-3500 du 18 décembre 2017, pour rappel, une subvention d'équipement de 500 000 euros a été allouée à la SAHLMAS dans le cadre de la construction de l'Hôtel social Riboud. Pour cette opération, un premier acompte de 300 000 euros a été versé en 2019. Il est donc proposé d'approuver une nouvelle convention afin de prendre en compte la prolongation des travaux de la construction de l'Hôtel social Riboud, et de définir le plan de financement du solde de la subvention d'investissement de 200 000 euros.

Je vous invite donc à voter en faveur de ce rapport qui formalise une convention jusqu'au 31 décembre 2021 entre la SA d'HLM pour l'action sociale et qui permettra à la Ville de Lyon de verser une subvention d'investissement de 200 000 euros. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous remercie. Y a-t-il des remarques ? »

C. PANASSIER : « C'est une très belle opération sociale, architecturale, et un travail exemplaire qui a été conduit entre LASHO, l'architecte et la SAHLMAS, pour construire un Hôtel social qui soit complètement adapté au public accueilli. On ne construit pas un Hôtel social comme on construit n'importe quel logement. Par exemple, dans le cahier des charges, il était dit qu'il faudrait un salon. Évidemment, l'architecte a fait, comme on l'aurait tous fait, un salon, avec un coin télé fermé, etc. Or un salon, dans un Hôtel social, doit être connecté par exemple au gardien d'accueil, pour assurer la sécurité. C'est ce genre de problématiques qui ont pu être soulevées et complètement adaptées par le partenariat qui a été construit entre l'architecte, la SAHLMAS, la Ville de Lyon et bien sûr LASHO. C'est une très belle opération qui est en cours de finition. Cela commence à avoir de la gueule. J'espère vraiment, mais je ne doute pas, que l'accueil sera de qualité dans ces nouveaux locaux. On avait juste une question. Qu'envisagez-vous dans le futur sur le terrain libéré après la démolition de l'actuel Hôtel social qui méritait vraiment d'être remplacé ? On n'avait pas défini de projet particulier mais c'est vrai que l'idée, c'était de récupérer le terrain ainsi libéré par l'ancien Hôtel social, pour un usage public. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Pour l'instant, je n'ai pas la réponse. Je sais qu'il y a des projets de relogement, de réadaptation pour faire des logements, suite à des travaux dans des écoles. Cela va être utilisé, et après, je pense que nous allons mettre le devenir de cet espace en projet. Là, tout de suite, je n'ai pas la réponse. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. 1117 - Modalités de remboursement des activités périscolaires durant la période du 16 mars au 3 juillet 2020

RAPPORTEURE : I. PRIN

I. PRIN : « Merci Madame la Maire. Avant de vous présenter ce rapport, je vais vous donner quelques chiffres sur la rentrée 2020, dans le 3^{ème} arrondissement. Nous avons 28 écoles et nous avons enregistré presque

7 000 élèves, 6 988, dont 60 % en élémentaire, 40 % en maternelle. Pour votre information, il y a eu 2 ouvertures de classe en élémentaire – une à Anatole France et une à Paul Painlevé – et une fermeture à la maternelle Antoine Charial.

Ce rapport concerne le périscolaire. Je vais aussi vous donner quelques chiffres au préalable. Vous savez que le périscolaire regroupe 4 temps différents et le nombre d'inscrits est différent selon les 4 temps. Dans le 3^{ème} actuellement, nous avons 1 752 inscrits à l'accueil du matin. Ce sont des chiffres à date qui sont une première actualisation des chiffres de l'an dernier. Ces 1 752 inscrits représentent à peu près 25 % des élèves. Ensuite, il y a la pause de midi : là, nous avons 6 261 inscrits, soit à peu près 88 % des élèves scolarisés. Puis il y a le temps qui s'appelle « Après la classe » de 16 h 45 à 17 h 30. Là, nous avons 3 915 inscriptions, soit à peu près 55 % des élèves. Le temps suivant s'appelle « Fin d'après-midi » et a lieu de 17 h 30 à 18 h 30 : là, nous avons 1 709 inscrits, soit 24 % des élèves. Vous voyez qu'il y a quand même un certain écart avec le temps précédent. Enfin, il y a les ateliers du mercredi matin où nous avons 1 867 inscrits, soit 26 % de l'effectif.

Ces activités périscolaires sont payantes selon le barème du quotient familial calculé par la Ville et sont facturées de façon différente. Pour la pause de midi et la fin de l'après-midi, elles sont facturées mensuellement, à terme échu, sur la base de la fréquentation réelle des enfants. En revanche, l'activité « Après la classe » est facturée forfaitairement à l'année, en une fois, au mois d'octobre. Quant à l'activité des ateliers du mercredi, elle est facturée sur 2 périodes. Il y a une première période qui va de septembre à janvier et une autre qui va de février à juillet. Pendant le confinement, et même lors de la reprise jusqu'au 3 juillet, les activités « Après la classe » ont dû être annulées alors que les familles les avaient déjà réglées au mois d'octobre précédent. Par ailleurs, les ateliers du mercredi ont également été annulés sur la même période, mais cette période n'a pas encore été facturée parce qu'elle devait l'être au mois de juillet.

Ce rapport présente donc les modalités de remboursement des familles pour les activités « Après la classe » qui ont été annulées, ainsi que les modalités de facturation des ateliers du mercredi pour la seconde période allant de février à juillet. Voici ces modalités :

- Pour les activités après la classe, il est proposé que les familles qui ont encore des enfants inscrits à cette activité cette année obtiennent une réduction sur la facturation pour l'année qui démarre – facturation qui aura lieu en octobre – réduction correspondant à 4 mois sur les 10 normalement prévus ;
- Pour les familles dont les enfants ne fréquenteront pas cette activité en 2020-2021, ce montant leur sera remboursé par un virement, chèque ou espèces en fonction de la situation bancaire des parents. Ce remboursement pourra intervenir à compter d'octobre 2020 également ;
- Pour les ateliers du mercredi, il s'agira de ne facturer seulement que les 4 mercredis réalisés sur la seconde période, c'est-à-dire, les 5-12-19 février et 11 mars, avant le confinement, au lieu des 18 initialement prévus.

Je vous remercie de bien vouloir approuver ces modalités. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? »

G. CORAZZOL : « Merci d'abord pour la présentation concernant la rentrée. C'est effectivement une tradition au premier Conseil d'arrondissement et Conseil municipal d'avoir une présentation de la rentrée et des chiffres.

Il n'en reste pas moins qu'il manque peut-être quelques chiffres concernant les conditions sanitaires. Vous ne nous avez pas parlé du nombre d'enfants qui pouvaient être touchés par le coronavirus, ou des agents, qu'ils soient de la Ville de Lyon ou de l'Éducation nationale, qui soient touchés, et des classes qui sont éventuellement fermées dans le 3^{ème} arrondissement. Je souhaiterais que vous puissiez nous en dire quelques mots.

En tout cas, je saisis l'occasion de cette délibération sur le périscolaire pour vous parler de 2 choses : d'abord de la rentrée scolaire et de la fermeture des abords des écoles et en particulier celle de l'école Meynis, puis de la restauration scolaire. Je vous demande quelques minutes de temps.

Sur les abords des écoles, les parents d'élèves et les habitants de certains quartiers qui ont découvert, à la rentrée, la fermeture d'un certain nombre de rues, aux abords de certaines écoles. C'est le cas dans le 3^{ème} arrondissement, pour l'école Meynis. Vous avez décidé, sans concertation, ni avec l'Éducation nationale, ni avec les parents d'élèves, ni avec les CIL, ni avec le Conseil de quartier, de fermer la rue pendant les heures d'entrée et de sortie des enfants. Nous sommes tout à fait favorables sur le principe, à la fermeture de certaines rues, à l'aménagement de certains abords d'écoles pour améliorer le confort d'usage, voire la sécurité des enfants, des parents et des usagers. Nous l'avions aussi proposé dans notre projet aux Lyonnais.

Mais la question qu'on se pose, c'est pourquoi avoir fermé cette rue sans étude préalable, sinon pour symboliquement montrer que vous allez exécuter une partie de votre programme ? Une étude sur l'accidentologie, par exemple, aurait été intéressante. Y a-t-il déjà eu des accidents dans cette rue au moment de l'ouverture et de la fermeture de l'école ? En 3 ans de mandat en tant qu'adjoint central, sur cette portion de rue, il n'y a jamais eu d'accident. Jamais. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire d'aménagements mais je peux vous dire qu'en 3 ans de mandat, il n'y a jamais eu d'accident. Quel impact sur la circulation dans le quartier ? Est-ce que vous avez fait une étude précise sur l'impact de la fermeture de la rue Meynis sur le quartier ? Au moment où je suis parti, l'étude n'existait pas. Vous avez peut-être pu la faire au mois d'août, ce qui m'étonnerait quand même, mais si vous l'avez faite, je ne crois pas qu'elle ait pu être faite dans le détail. Quelles nouvelles signalétiques avez-vous mises en place, mis à part la barrière et le petit panneau carré. Puis, est-ce que vous avez fait le lien entre la fermeture de cette rue et les flux de piétons sur la rue Paul Bert ou sur l'avenue Félix Faure, d'autant que depuis le coronavirus, le Directeur de l'école et la Directrice de l'école maternelle ont décidé de modifier les flux d'entrée : pour l'école élémentaire, la moitié des enfants rentrent par l'avenue Félix Faure, et pour l'école maternelle, la moitié des enfants rentrent par la rue Paul Bert. Pourquoi n'avez-vous pas aussi mené une étude – en lien avec l'ensemble des acteurs, en particulier les parents, les enfants et les enseignants – pour aménager cette rue fermée puisque pour l'instant, vous l'avez fermée, point, mais il n'y a pas d'aménagements particuliers, puisque rien ne s'est passé mis à part cette fermeture et une modeste lettre affichée sur la porte d'entrée de l'école pour annoncer aux parents qu'elle allait être fermée quasiment 2 jours après ?

Vous n'avez donc pas pris en compte les nouveaux aménagements qui avaient été organisés par les enseignants. Rien de tout cela. Et je pense que fondamentalement, vous avez simplement voulu montrer que vous vouliez mettre en œuvre une mesure phare de votre projet qui était contenu dans le petit livret vert qui constitue, jusqu'à la fin de ce mandat-là, mon livre de chevet avant chaque Conseil d'arrondissement. C'est dommage parce que je pense que c'est une belle idée de pouvoir aménager les abords des écoles mais je pense que c'est dommage de le faire en dépit du bon sens.

Alors, que se passe-t-il depuis la rentrée, autour de l'école Meynis ? La sécurité que vous avez souhaité améliorer dans la rue Meynis se détériore sur l'avenue Félix Faure. C'est-à-dire que vous avez déplacé le problème de sécurité sur l'avenue Félix Faure, alors qu'il n'existait pas fondamentalement sur la rue Meynis. Quand vous voyez le volume de circulation de voitures, de bus et de cyclistes sur l'avenue Félix Faure, au regard de ce qui existait sur la rue Meynis, et le comportement des cyclistes, des piétons, sur cette avenue, vous avez déplacé le problème de sécurité. Je crains – alors que je suis plutôt un garçon optimiste – qu'on puisse avoir plus d'accidents de ce côté-là que sur le côté Meynis. Vous verrez – mais vous l'avez peut-être constaté vous-mêmes – que les parents débordent sur la piste cyclable, que des voitures s'arrêtent en double file, avec leurs warning, sur la piste cyclable. Vous avez énormément de vélos qui passent sur l'avenue Félix Faure, sur la piste cyclable. Depuis longtemps, il y a un très grand flux et c'est généralement le matin, au plus tôt, au moment où tout le monde part au travail. On a donc une sphère d'insécurité, me semble-t-il, qui est importante. Je pense que vous auriez pu prendre un ou deux mois de plus pour fermer cet abord d'école. Ce n'était pas urgent en tant que tel. Je vous l'ai dit, c'est plutôt une bonne idée, mais ce n'est pas urgent. Je pense qu'il fallait faire un peu de concertation et avancer sur ce dossier sereinement.

En tout cas, vous avez déjà annoncé, Madame le Maire, lors d'une interview, que vous vouliez sécuriser les abords de l'école Paul Bert. S'attaquer à la rue Meynis... »

V. DUBOIS BERTRAND : « Il faudra que vous me disiez dans quelle interview. »

G. CORAZZOL : « Je ne l'ai pas noté mais je l'ai vraiment entendu. Si vous me dites que ce n'est pas le cas... »

V. DUBOIS BERTRAND : « Non, non, je veux bien. Envoyez-le-moi parce que je ne l'ai pas vu, je ne l'ai pas lu et je ne l'ai pas entendu. Excusez-moi. »

G. CORAZZOL : « Je le mets donc au conditionnel. Si la sécurisation de l'école Paul Bert est envisagée, je pense que cela va être un petit peu plus compliqué que l'école Meynis, parce qu'avec l'école Meynis, vous avez quand même pris le plus simple. Le plus, plus simple, cela aurait été l'école Condorcet, mais c'était déjà fermé devant l'école Condorcet. Là, c'est vraiment le plus simple. Demain, vous fermez l'école Meynis, entre la petite rue Sainte-Eusèbe et la rue Turbil, pendant les heures d'ouverture et de fermeture des écoles, je pense qu'il va y avoir quelques soucis. Si vous envisagez cela, il va falloir largement concerter la totalité des riverains et en particulier tous ceux qui travaillent sur ce coin de rue. Il y a une crèche, il y a des commerces, il y a des riverains, etc.

En tout cas, ce que je voulais vous faire passer comme message, c'est que nous regrettons qu'aucune concertation n'ait eu lieu, même si les parents d'élèves sont tout à fait d'accord parce qu'ils me l'ont

demandé pendant 2 ans : « Il faut fermer la rue de l'école Meynis, etc. ». Je leur disais que oui, mais que ce n'était pas la première des priorités. Là-dessus, je n'ai donc pas de soucis mais ce n'est pas parce que les parents d'élèves du conseil d'école sont d'accord pour fermer quelque chose qu'il faut le faire dans l'urgence en tant que tel. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de concertation sur ce dossier. En tout cas, ce qu'on vous demande, en toute humilité, c'est de prendre aussi en compte les observations qu'on peut faire dans ce Conseil d'arrondissement pour la sécurité des enfants et de l'ensemble des acteurs autour de l'école. Puis, nous resterons vigilants sur la poursuite de la sécurisation et de l'aménagement aux abords des écoles. Voilà pour le premier point.

Le deuxième point, puisque vous parliez du périscolaire, c'est la restauration scolaire. Je suis allé voir sur le site internet qui n'est pas complètement à jour, mais je ne vous jette pas la pierre, c'est compliqué. Je suis allé voir les menus de la restauration scolaire puisque vous avez annoncé – le maire a annoncé – que d'ores et déjà, depuis début septembre, il y aura 2 menus végétariens qui seront proposés aux enfants. En vérité, il n'y a pas 2 menus végétariens qui sont proposés à tous les enfants, toutes les semaines, puisque pour avoir 2 menus, il faut changer de type de menu. Il faut prendre une fois le menu mixte, le menu sans viande ou le menu classique. Autrement, il n'y a pas deux menus végétariens dans la semaine. Et vu la complexité du changement des menus pour les parents, c'est un peu compliqué. En tout cas, il y a au moins un menu végétarien et si quelqu'un arrive à avoir 2 menus végétariens par semaine, je peux vous indiquer, au regard des menus du 21 septembre au 16 octobre, que les enfants – comme plat principal – ne mangeront que des œufs comme substitut protidique, sauf le 1^{er} octobre où ils auront droit, de manière exceptionnelle, à un couscous végétarien. Tout le reste du temps, ce sont des œufs. Vous le vérifierez, c'est sur le site internet. Un certain nombre d'associations sont venues me voir en me disant « Il faut essayer d'augmenter le volume des légumineuses, par exemple ». Il y a plein de substituts possibles pour l'alimentation. Je trouve que là aussi, c'est dommage d'annoncer à grands renforts de communication que vous lancez des menus végétariens, mais vous ne regardez pas dans le détail les aliments qui sont proposés aux enfants. Parce que quand même, sur plus d'un mois, le gamin pour lequel les parents – parce que ce n'est pas lui qui choisit, ce sont ses parents – décident de lui faire manger 2 menus végétariens par semaine, mangera des œufs à chaque repas. Si les parents ne regardent pas fondamentalement les menus – parce que tout le monde ne les regarde pas – le soir, il va peut-être se retrouver avec des œufs. En termes d'équilibre alimentaire, ce n'est quand même pas tip top. Je peux vous montrer les menus parce que je les amenés et ils sont sur le site internet de la Ville.

Ce que je souhaite simplement vous dire là-dessus, c'est, pourquoi pas des menus végétariens, mais nous ne serons certainement pas d'accord sur le fait de les imposer. C'est la différence que j'avais avec certaines associations sur le fait de l'imposer à tout le monde. Je suis pour l'option mais pas pour l'imposer. Je suis d'accord sur le fait qu'on ait un ou deux menus végétariens par semaine pour les enfants, au choix des parents. Cependant, il faut absolument travailler sur la diversification des protéines, sinon les gamins mangeront soit des œufs, soit du fromage parce que globalement, c'est ce qu'il y a de moins cher et qu'il est le plus facile à mettre en œuvre. J'imagine que pour les prochains menus, vous pourrez regarder cela d'un peu plus près pour ces enfants qui auront, deux fois par semaine, ces menus végétariens.

Voilà rapidement, les deux ou trois points que je voulais évoquer à l'occasion de cette rentrée scolaire. Je vous remercie de pouvoir m'apporter, si vous le pouvez, l'ensemble des réponses à mes interrogations. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous remercie. Concernant le point un peu plus poussé sur la rentrée, c'était prévu que Stéphanie LEGER qui siège parmi nous intervienne. Je lui laisserai la parole tout à l'heure comme c'était prévu. Sur la sécurité et la fermeture de la rue Meynis, je vais laisser Margot SANCHEZ vous présenter comment a été mis en place le projet. »

M. SANCHEZ : « Merci Madame la Maire. Vous nous interpellez sur le fait qu'il n'y a pas eu d'accidents pour l'instant. Je pense qu'il vaut mieux agir avant qu'il n'y ait des accidents. On a agi en cela juste avant. Vous parlez aussi du fait qu'il n'y a pas eu de concertation. C'est effectivement quelque chose qui était écrit dans notre programme. Notre programme a été fait en concertation avec les habitants puisque notre programme a été élu à la majorité. J'ai tendance à penser que c'était quelque chose qui était extrêmement voulu. Puis, c'est vrai – vous l'avez souligné – les parents d'élèves de l'école l'ont demandé. Après, je peux concevoir le fait que l'étude a été faite très rapidement. Il y a eu une étude sur les flux : est-ce que oui ou non cela allait dégager des piétons, des cyclistes sur l'avenue Félix Faure ? Juste avant la réunion d'aujourd'hui, avec Madame la Maire, nous étions en train de parler de l'avenue Félix Faure et du fait que le problème s'était délocalisé. Nous entendons votre point. Justement, nous étions en train d'agir là-dessus. Nous pensons

sécuriser les devants de l'entrée qui se fait avec Félix Faure, puisque maintenant, les personnes rentrent du côté de Félix Faure et du côté Meynis à cause du COVID.

Ce que je voulais aussi vous souligner, c'est que c'est une expérimentation provisoire. Ce n'est pas l'aménagement qui sera définitif. On va voir avec la végétalisation, avec d'autres délégations, comment on peut faire pour que cette rue devienne un espace à vivre et non pas une rue où pour l'instant, il y a juste une barrière avec une femme sur le panneau. Là, c'est le Code de la Route qui a imposé une femme sur le panneau. On pourra peut-être faire remonter cela une autre fois.

Si vous avez des suggestions d'écoles à piétonniser, je suis tout ouïe. On a justement commencé une liste en fonction des retours des parents d'élèves, et l'école Paul Bert n'en fait pas partie, dans les 10 premières écoles. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Je vais laisser Madame FALL-GUERIN compléter sur la communication aux parents. »

M.L. FALL-GUERIN : « Avant la rentrée, nous avons communiqué avec les parents d'élèves de l'école Meynis pour leur indiquer que leur rue serait piétonnisée. Ils en ont été très satisfaits. Le jour de la rentrée, nous sommes allés à Meynis et le Directeur était aussi satisfait. Il nous a fait part de certaines réflexions qu'il avait sur les réaménagements qui allaient être nécessaires, notamment du fait des plantes qui sont sur cette rue. Cela nécessite plus de temps et plus de concertations. Concernant la piétonisation de l'ensemble des écoles, on a questionné toutes les directions d'écoles pour leur demander s'il y avait eu des accidents, s'il leur semblait que c'était une nécessité. On a eu des retours qu'on a transmis aux services de voirie. On va avoir une réflexion sur les autres écoles qui demandent plus de temps. En effet, Paul Bert n'est pas du tout une priorité puisque devant l'école Paul Bert, il y a une sorte de petite place qui permet d'accueillir les parents. Il n'y a donc pas de soucis sur Paul Bert. Il y en a peut-être plus sur Charial, notamment du fait du COVID. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Je vais passer la parole à Stéphanie LEGER. »

S. LEGER : « Une petite précision pour la communication au niveau du quartier. Une lettre d'information a été envoyée à tous les riverains, à tous les parents d'écoles et à tous les directeurs d'écoles concernés par les piétonisations, avant la rentrée. On ne s'est pas contentés d'une simple affichette, Monsieur CORRAZOL. Par ailleurs, le problème ne s'est pas déplacé de la rue Meynis à l'avenue Félix Faure, c'est juste qu'en fait, en raison du COVID, le directeur a décidé d'ouvrir une autre porte pour accéder plus facilement et faciliter l'entrée des enfants afin qu'ils ne se croisent pas. Cela a créé une nouvelle entrée, ce qui n'était pas prévu. Je vous rappelle que le protocole sanitaire est arrivé très tard. Il est arrivé la semaine avant la rentrée. On s'est donc tous adaptés à cette situation. Nous sommes en train d'étudier la sécurisation du passage Félix Faure où il y a l'entrée. Je vous rappelle que dans une piétonisation, il y a certes des objectifs de sécurisation, mais aussi de pollution d'air, de bruit. Il ne s'agit pas seulement de sécurisation que nous avons prise en compte sur la rue Meynis. C'est pour que les enfants aient un espace où arriver tranquillement avec leurs parents. Je crois que jusqu'alors, cela a été apprécié. Sur les prochaines piétonisations, nous allons travailler en concertation avec les riverains, bien sûr, mais aussi avec les artisans qui sont implantés dans les rues, tous les parents d'élèves. Nous allons aussi consulter les enfants. Nous allons faire ce travail qui, je le reconnais, a été un peu bâclé sur cette première piétonisation. Mais comme vous l'avez dit, nous sommes partis sur des piétonisations simples à mettre en place et sur lesquelles nous avons déjà des signaux très positifs et des envies de piétonisation des « usagers » de ces rues. »

G. CORAZZOL : « J'ai juste oublié un petit point de sécurité, pas pour les enfants mais pour l'agent de trafic. Il n'y a pas de signalétique quand on vient de Villeurbanne sur l'avenue Félix Faure. Pour les gens qui ont l'habitude de tourner à droite, généralement, l'agent de trafic est plaqué contre la barrière, et la barrière est en décalage de plus de 15 mètres par rapport à l'entrée de la rue Meynis. Vous l'avez mis en décalé, c'est-à-dire qu'il ne se voit pas. Pour quelqu'un qui ne connaît pas, comme il n'y a pas de signalétique qui dit que maintenant, c'est fermé... Je crois qu'il n'en existe pas. Il faudrait peut-être l'inventer pour faire en sorte qu'il ne puisse pas y avoir un accident à cause de quelqu'un qui tourne de manière intempestive de ce côté-là. C'est à la fois pour la sécurité des enfants mais aussi de l'agent de trafic devant la barrière. Merci. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. On va revenir au vote du rapport. Nous avons entendu les remarques. Qui est contre ce rapport qui concernait les activités périscolaires. Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. 934 - Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles et attribution d'une subvention exceptionnelle pour le soutien et le développement du dispositif des clubs Cla « Coup de pouce langage »

RAPPORTEURE : M-L. FALL-GUERIN

M-L. FALL-GUERIN : « Merci Madame la Maire. Ce rapport présente la convention que vous avez en annexe, entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles pour le soutien et le développement des clubs « Coup de pouce langage » destinés aux petits parleurs de grande section de maternelle. Dans le contexte de crise que nous connaissons, la Ville de Lyon souhaite déployer des moyens supplémentaires pour accompagner les enfants les plus fragilisés par la crise sanitaire. Ce dispositif va concerner la reprise du dispositif pour une vingtaine de classes de CP qui auraient dû suivre les clubs l'année dernière en maternelle et le déploiement de ce dispositif pour une cinquantaine de classes de grande section de maternelle, sur tout le territoire de la Ville de Lyon.

Je vous invite donc à voter en faveur de ce rapport qui formalise une convention jusqu'au 31 décembre 2021 avec la Caisse des écoles, permettant à la Ville de Lyon de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 136 075 euros. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je propose de mettre le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15. 933 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le Projet de Réussite Éducative (PRE) 2020

RAPPORTEURE : M-L. FALL-GUERIN

M-L. FALL-GUERIN : « Merci Madame la Maire. Il s'agit donc d'une délibération relative à la convention que la Ville passe traditionnellement avec la Caisse des écoles sur le programme « Réussite éducative », PRE. La Caisse des écoles assure le portage administratif et financier du PRE dans le cadre de ses compétences étendues à des actions à caractère éducatif, culturel et sanitaire, à destination des enfants. Le PRE est un dispositif national en partenariat avec l'État et l'Éducation nationale, et qui s'adresse à des enfants qui sont en difficulté dans leur quotidien, aussi bien sur le plan éducatif que sur le plan familial, et qui habitent dans les quartiers prioritaires, dits quartiers politiques de la Ville. Dans le 3^{ème} arrondissement, il s'agit donc du quartier Moncey et tout particulièrement l'école Painlevé qui s'y trouve.

Je vous remercie donc de bien vouloir adopter le présent rapport afin de renouveler cette convention qui permet la mise en place d'accompagnements individualisés pour les enfants de ces écoles, pour leur bonne réussite. Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je propose de mettre le rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16. 813 - Approbation de la programmation du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) 2020/2021

RAPPORTEURE : I. PRIN

I. PRIN : « Merci Madame la Maire. Un petit préambule : il s'agit d'un rapport que nous allons rencontrer chaque année, à l'époque de la rentrée, puisqu'il s'agit de la programmation du projet éducatif de territoire, PEDT de son petit nom. Impulsé par la ville, le projet éducatif de territoire a été renouvelé par une convention pour la période 2018-2021 et se décline en 4 priorités, aujourd'hui partagées par l'Éducation nationale, le monde associatif, les équipes enseignantes, les parents d'élèves et la Ville de Lyon. Les 4 axes ou grands objectifs sont les suivants : développer une école ouverte, citoyenne et inclusive, accompagner l'accueil des enfants dès la maternelle, lutter contre le décrochage scolaire, déployer l'usage et la culture du numérique. Ces différents objectifs se déclinent sur les différents temps de l'enfant : le temps scolaire d'un côté et le temps périscolaire de l'autre côté. Comme il y a beaucoup d'informations, je vous en ai mis quelques unes par écrit, histoire d'intégrer les sujets et le vocabulaire. Sur le temps scolaire, nous accompagnons d'ordinaire nos écoles au travers du financement des classes découvertes. Cette année, en accord avec l'Éducation nationale, la décision a été prise de stopper tous les séjours prévus jusqu'à la fin de l'année 2020. Les moyens financiers ont été réaffectés pour soutenir les mesures exceptionnelles en réponse aux conséquences de la crise sanitaire. Une reprise sera envisagée à partir de janvier 2021, si la situation sanitaire le permet bien sûr.

Ensuite, nous avons un certain nombre de projets partenariaux d'éducation sportive, artistique, scientifique et culturelle, soutenus par la Ville, avec des dispositifs spécifiques comme des intervenants musiciens, des partenariats avec le Conservatoire de Lyon, un dispositif consacré au patrimoine en partenariat avec les musées de Lyon, l'USEP pour le sport, un projet d'écriture en lien avec les Assises internationales du roman. En fait, il y a vraiment beaucoup, beaucoup de projets. Je vous ai mis le nombre de classes qui étaient prévues pour 2020-2021 sur tous ces dispositifs. Vous en avez le détail dans le rapport.

Ensuite, nous avons les projets d'initiative locale (PIL). Ce sont des projets développés en proximité et adaptés au contexte propre à chaque école ou quartier. La Ville de Lyon propose de doubler l'enveloppe et de la porter cette année à 200 000 euros pour ces initiatives locales. Ces moyens permettront notamment aux enseignants d'impulser, dès le début de l'année scolaire, des actions en réponse aux besoins identifiés sur leurs établissements, avec des enjeux spécifiques. Cela peut être la prévention du décrochage scolaire, vivre ensemble, bien-être, santé des enfants et encadrants, l'école dans son environnement, dans son quartier, et aussi le numérique au service de la continuité éducative, ainsi que la coéducation. Concernant la coéducation en particulier, qui est un axe important, il y a une poursuite du soutien au lieu d'accueil parents, à raison de 70 000 euros en dehors du périscolaire et 36 280 heures de vacation. Dans le cadre de la coéducation aussi, nous poursuivons la formation action des équipes enseignantes et des personnels médico-sociaux qui avait été démarrée et mise en place avec l'association « École et famille ». Il est vrai que ces lieux accueil parents sont particulièrement importants et le confinement a montré à quel point les parents avaient un rôle dans la continuité éducative. La Ville de Lyon veut vraiment poursuivre ce travail amorcé avec l'ensemble de la communauté éducative pour placer les parents au cœur des pratiques professionnelles.

Sur le temps périscolaire, la Ville de Lyon et ses partenaires associatifs assurent la gestion des accueils de loisirs proposés sur le temps de la pause méridienne, le soir après la classe et les mercredis matins. Le PEDT permet d'enrichir le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs autour de 4 parcours thématiques : un parcours culture avec soutien des accueils de loisirs engagés notamment – c'est un exemple – sur le festival des Champs de Mars, un parcours sport – sachant qu'on inclut les échecs dans le sport avec Lyon Olympique échecs, un parcours citoyenneté avec de multiples partenaires que vous avez pu voir dans le rapport, un parcours sciences numériques et vie de la Terre avec également un certain nombre de partenaires comme EbuliScience, etc. Dans cette catégorie-là aussi, l'accompagnement des équipes éducatives sur les objectifs éducatifs de participation des enfants pour développer leur expression, leur esprit critique, et aussi associer les parents aux projets pédagogiques.

Dernière catégorie, la Ville soutient les accompagnements à la scolarité à travers différents dispositifs, dont le contrat local d'accompagnement à la scolarité pour lequel il y aura 63 actions, le contrat éducatif local qui concerne cette fois les collèges avec 18 actions, et 15 actions dans le cadre du réseau d'écoute et d'accompagnement des parents. Au total, dans le 3^{ème}, cela fait un engagement à hauteur de 35 080 euros pour cette année 2020-2021, sur ces actions d'accompagnement à la scolarité et socio-éducatif.

Voilà un tour d'horizon non exhaustif de ce PEDT. Vous avez pu accéder aux subventions des différents organismes de manière détaillée dans les annexes, en pages 4 et 5 et les suivantes. Nous aurons l'occasion de revenir tout au long de l'année sur ces questions-là avec, sans doute, des votes réguliers sur de nouvelles propositions, mais je vous demande d'ores et déjà d'approuver ce projet de PEDT. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des remarques ? »

G. CORAZZOL : « Madame le Maire, mes chers collègues, nous nous réjouissons de cette programmation 2020-2021 parce que c'est la reprise, globalement, de ce que nous avons préparé avec les services, les arrondissements, l'Éducation nationale et l'ensemble des partenaires pour cette rentrée. Je vais juste donner un sentiment parce que c'est normal, qu'à un moment donné, les choses puissent se poursuivre. Madame l'adjointe disait à l'instant, que la Ville de Lyon était contente de poursuivre les actions qui étaient menées depuis 2018, et continuera dans ce sens. J'en suis complètement ravi puisque nous, nous avons fait participer toute la communauté éducative en 2017, avec Georges KEPENEKIAN comme maire à l'époque, lors d'une grande concertation qui nous a permis de pouvoir mettre en place un nouveau PEDT en 2018 et qui se terminera en 2021, comme vous le soulignez.

Là où je me permettrai une réflexion, c'est qu'en 2018, date à laquelle le PEDT a été mis en place à la Ville de Lyon, le groupe Europe Écologie Les Verts a tout le temps voté contre ce PEDT. Tout le temps. Vos deux représentants ici, au Conseil d'arrondissement votaient contre. Vos représentants au sein du Conseil municipal votaient contre, et aujourd'hui, vous nous proposez une délibération qui est – à un chouia près – ce que nous avons proposé dans la poursuite et la préparation de la rentrée, ce que je trouve tout à fait normal. Aujourd'hui, j'imagine que tout le groupe Europe Écologie Les Verts va voter pour cette délibération

puisque c'est l'exécutif qui le propose. Je m'en réjouis donc. Cependant, ce que qui était noté dans votre programme, je cite « Nous modifierons les PEDT pour améliorer l'apprentissage du vivre ensemble, des bons gestes pour la gestion des risques et en particulier sanitaires, ainsi que les enjeux pour la transition énergétique ». Maintenant, je demande à voir pour le prochain PEDT puisque le prochain sera pour la rentrée 2021. J'imagine que vous allez vous y atteler et c'est bien normal. On sera aussi vigilant à l'amélioration que vous pourrez y apporter, parce que je pense que fondamentalement, il y a toujours de l'amélioration à apporter au service des enfants et des familles, et que vous y contribuerez sûrement. Mais j'espère aussi que vous ne mettrez pas de grandes croix rouges sur des actions qui, avec nos partenaires, ont permis à des enfants de s'épanouir, à des familles de retrouver des équilibres. On sera aussi vigilant là-dessus. En tout cas, merci de votre attention. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci Monsieur CORRAZOL. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais les élus ont changé. Les élus actuels n'ont pas forcément les mêmes positionnements que les élus du passé. C'est vrai qu'il y a eu des votes contre. Je ne suis pas là pour critiquer ou dire ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Je vois ce que nous nous avons envie de faire pour l'avenir, et les élus d'aujourd'hui vont bien sûr voter pour ce PEDT. Je vais laisser la parole à Stéphanie LEGER. »

S. LEGER : « Je me permets juste une question. Nous avons pris notre poste le 4 juillet. Pour retravailler un PEDT, pour réorienter nos actions, c'est un délai un peu court. Nous ne l'avons donc pas modifié dans le sens où c'était indiqué dans le programme. Nous allons y veiller sur le prochain, effectivement. Cependant, en tant qu'adjointe à l'éducation, je reconnais qu'il est très cohérent et il y a des actions qui sont tout à fait significatives dans l'accompagnement des enfants. Là-dessus, nous n'avons donc pas voulu intervenir sur certaines actions ou pas. Effectivement, il n'est pas tourné sur la transition écologique. C'est certainement ces actions-là qui nous permettront de le réorienter, et nous serons ravis d'en discuter avec vous. »

G. CORAZZOL : « Si vous le permettez, Madame le Maire, quand je me suis exprimé, j'ai bien parlé du groupe Europe Écologie Les Verts et non de la majorité municipale, ce qui est juste un peu différent. À un moment donné, quand vos prédécesseurs qui vous ont aidés à construire le projet – vous les avez même remerciés lors de votre discours d'investiture – ont voté systématiquement contre... Ce n'est même pas dire que telle action n'est pas bonne, c'était voter contre le PEDT depuis le début. C'est comme si demain on dit qu'on n'est pas d'accord sur un point du budget mais on vote le budget. Non, c'était « On vote contre le PEDT ». Après, on peut dire « On ne va pas faire la même chose qu'eux ». Oui, j'imagine que vous allez faire des choses et qu'elles sont sûrement très bien. Puis, il y a peut-être des choses sur lesquelles nous ne serons pas d'accord, mais ce n'est pas grave. Cependant, politiquement, depuis 3 ans, le groupe Europe Écologie Les Verts a voté contre le Projet Éducatif de Territoire qui était partagé avec l'ensemble de la communauté éducative, l'Éducation nationale, les associations partenaires de cette ville. Je n'ai pas de souci, je suis plutôt content. Je comprends tout à fait, Madame LEGER, les difficultés d'une arrivée, et qu'à un certain moment, vous avez partagé un certain nombre de points du PEDT. Heureusement parce qu'on n'est pas complètement en dehors de la vie. J'imagine qu'on partage des choses dans ce domaine-là qui sont parfois politiques et qui parfois, relèvent du bon sens et de la concertation et de la discussion. Puis, comme je le disais tout à l'heure, on essaie de faire en sorte de faire le mieux possible pour les gamins et pour leur famille. C'est notre ambition à tous, j'imagine, que ce soit à ce niveau ou à d'autres niveaux. C'est une réflexion, Madame le Maire, purement politique. Je l'assume comme telle. J'espère que dans les réflexions que vous mènerez pour le prochain PEDT, on trouvera plus de points d'accord que de désaccord, et cela nous amènera à voter le PEDT la prochaine fois, ou pas si vraiment il y a vraiment des désaccords de fond. Je vous remercie. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Je crois que nous avons bien compris. »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je passe au vote du rapport n° 16, pour le PEDT. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V. DUBOIS BERTRAND : « Je laisse la parole à Stéphanie LEGER pour faire un point sur la rentrée 2020 dans ce contexte de COVID. »

S. LEGER : « Je voulais vous faire un point sur la rentrée 2020 en général sur la Ville de Lyon. Le premier jour de la rentrée s'est très bien passé. Depuis, vous connaissez un peu la situation sur Lyon et au niveau national. Je voudrais juste vous donner des chiffres pour vous situer le 3^{ème} par rapport à la Ville mais vous connaissez ce rapport. La rentrée 2020-2021, à fin août, tout début septembre, nous avons 37 750 élèves inscrits. Comme chaque année, ce chiffre sera consolidé en octobre. Nous avons pu constater, et de nombreux élus d'arrondissement l'ont partagé, qu'il y avait eu un déficit d'inscriptions, notamment en maternelle et plus

particulièrement dans les petites sections. Ce déficit a pu être attribué à un démarrage tardif des inscriptions scolaires. À cause de la période de confinement, les parents n'ont pas pu rencontrer les directeurs. Les services d'arrondissement n'avaient pas forcément les mêmes horaires d'ouverture qu'habituellement. Puis bien sûr, il y a la situation sanitaire qui a certainement inquiété de nombreux parents. Il y a eu un rattrapage de ces effectifs mais je tiens à souligner qu'il n'est pas total. Nous essayons de comprendre les causes de ce manque d'inscriptions, notamment en maternelle. Je rappelle qu'on peut s'inscrire toute l'année. Le nombre d'inscriptions n'est donc jamais stable.

Sur l'ensemble de la Ville de Lyon, nous avons eu 24 fermetures – 12 en maternelle et 12 en élémentaire – et 25 ouvertures – 5 en maternelle et 20 en élémentaire. Ces ouvertures sont décidées par l'Inspection académique en lien avec les services de la Ville. Nous intervenons bien sûr sur certaines. Nous défendons les ouvertures et intervenons contre les fermetures.

Pour tout ce qui est inscriptions périscolaires, en raison de la situation sanitaire, nous avons reconduit les inscriptions de façon automatique et il y aura un ajustement courant septembre. Concernant les restaurants scolaires, nous avons 129 restaurants scolaires, dont 70 en self. Voilà donc la situation générale au 1^{er} septembre. Depuis, comme vous l'avez constaté, de nombreuses classes, à Lyon, ont été mises en quatorzaine. J'ai les chiffres d'hier soir. Et je viens de recevoir les chiffres de ce soir. C'est une évolution vraiment au jour le jour, je dirais presque heure par heure. Sur le 3^{ème}, il y a environ 13 à 15 classes. Il y a des quatorzaines qui sont en train de se finir. Si vous le souhaitez, je peux vous citer les écoles concernées. Il y a 15 classes qui sont en quatorzaine, c'est-à-dire que les enfants sont chez eux, avec normalement une poursuite pédagogique, soit avec leur propre enseignant, soit par un enseignant remplaçant. C'est ce que nous a garanti l'Inspection académique. Il y a effectivement aussi des cas de COVID, à la fois chez les enfants et à la fois chez des adultes encadrants qui peuvent être des enseignants, des ATSEM, personnels du périscolaire, suivant les écoles. Il faut savoir que nous constatons quand même que les enfants touchés – je me permets cette remarque – sont des enfants assez peu en maternelle. C'est ce que confirment certaines observations sur les petits. Quand c'est en élémentaire, ce sont plutôt des CE2, CM1 et CM2 qui sont touchés. Lorsque les classes sont en quatorzaine, les cas COVID ne se répandent pas dans les classes. Ce sont plutôt les adultes qui vont devenir positifs lorsqu'ils sont cas contacts. On a remarqué que l'enfant ne devient pas spontanément positif, c'était quand un des parents était positif. Ce sont des observations à l'échelle lyonnaise. Je pense donc qu'il faudrait le vérifier en national. Cependant, ce sont des choses qu'on observe et qui pousseraient à ce que la quatorzaine soit réduite à la semaine. Cette décision a été prise par le gouvernement. Pour l'instant, elle est un peu difficile à mettre en place puisque pour que la semaine puisse être respectée, il faut que l'enfant puisse faire un test au bout de 7 jours, avoir le test et revenir en classe. En fait, s'il n'a pas fait le test, il repart sur une quatorzaine. Il y a des échanges actuellement, avec l'ARS, qui sont un peu complexes. On va surtout informer les parents le plus tôt possible parce qu'entre une quatorzaine et une semaine, il y a vraiment une différence pour les parents. On va essayer d'être le plus clair dans la communication qu'on va leur faire pour leur expliquer la situation. On va être le plus simple possible. On travaille là-dessus avec l'Éducation nationale. Je tiens surtout à souligner le travail formidable que mène actuellement le service médico-social de la Ville de Lyon, qui se démène. Ce sont eux qui sont en contact avec les parents, qui préviennent les parents que leurs enfants sont cas contacts, comment cela se passe, comment cela doit se passer à la maison, comment cela peut se passer avec leur employeur. Ils font vraiment un travail de terrain extraordinaire en ce moment. Ils sont très, très sollicités, comme d'ailleurs tout le personnel municipal puisque ce sont quand même des organisations spécifiques dans les écoles, au niveau de la restauration, au niveau du périscolaire. Il y a des parents qui nous disent « Mon enfant mange à 14 heures... ». C'est vrai mais c'est pour respecter au mieux les protocoles et éviter que les enfants se croisent pendant les temps de restauration, pendant les temps périscolaires. C'est une situation qui demande beaucoup d'agilité aux services puisqu'il faut remplacer les personnels qui sont cas COVID ou cas contacts. Nous travaillons main dans la main sur ce sujet avec l'Éducation nationale.

Je reviens sur les menus végétariens parce que tout à l'heure, je ne vous ai pas répondu, Monsieur CORRAZOL. Effectivement, le menu végétarien est proposé dans les menus sans viande. Il ne s'agit pas de tous les enfants pour l'instant. C'est moins de la moitié des enfants qui sont en restauration scolaire qui choisissent cette solution. Pour l'instant, nous travaillons avec ELIOR pour diversifier le repas végétarien et sortir de l'œuf qui peut être un peu récurrent. On travaille notamment sur les protéines végétales comme vous l'avez signalé. C'est certainement à partir d'octobre, à partir des vacances d'octobre que nous serons en mesure de proposer des choses beaucoup plus diversifiées. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci Madame LEGER. »

**17. 889 - Attribution de subventions de fonctionnement à 24 associations œuvrant dans le domaine du théâtre, des arts du cirque, du cinéma, des musiques actuelles, classiques et de la création numérique pour un montant global de 103 500 € - enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - FIMA (Fonds d'Intervention Musiques Actuelles) et « Casino » - Approbation de conventions
RAPPELLEUSE : P. RECAMIER**

P. RECAMIER : « Merci Madame le Maire. Je vais vous parler plus particulièrement des 2 structures du 3^{ème} arrondissement qui sont concernées et non pas de toutes les structures de la Ville. Ces 2 structures sont la Friche Lamartine et l'association Hip Hop de Lyon. La Friche Lamartine existe depuis 2002 occupant, dans un premier temps la Friche RVI, puis le site Lamartine et aujourd'hui, les sites Ronfard, Pionchon et Tissot. Ces sites sont mis à disposition par la Ville de Lyon, et à chaque relogement, la surface allouée au collectif a considérablement diminué. Le collectif de la Friche Lamartine anime 36 ateliers pluridisciplinaires partagés, et est un pôle de ressources pour le secteur artistique. J'ai eu l'occasion de visiter les sites de Ronfard et Pionchon vendredi dernier, et je vous encourage vivement à aller découvrir ces 2 lieux de création. Pour 2020, l'association poursuit 2 objectifs en particulier : finaliser la reconversion des sites avec des travaux d'isolation notamment, et donner à voir les procédés de création en public par la diffusion de sorties de résidence et la programmation d'expérimentations artistiques. Afin d'aider l'association à atteindre ses objectifs, le présent rapport prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 7 000 euros pour la Friche Lamartine.

En pages 8 et 9 du rapport, vous trouverez aussi le détail de la subvention accordée à l'association Hip Hop de Lyon qui encourage le développement des danses urbaines. En 2013, cette structure a ouvert un studio de danse rue de la Rize, qui accueille plus de 170 élèves. En novembre 2020, Hip Hop de Lyon organisera la 14^{ème} édition du festival Art of Dance qui fait partie des 5 plus grands festivals de Hip Hop d'Europe, et le plus important de la région. Cette édition se déroulera au Bunker Club, rue des Rancy, dans le respect des consignes sanitaires. Cette manifestation culturelle est soutenue par la Ville de Lyon, et il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 2 500 euros à l'association Hip Hop de Lyon.

Vous trouverez en page 17 le récapitulatif de toutes les subventions mentionnées dans la délibération. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? »

C. PANASSIER : « On ne parle même plus de Friche tellement c'est bien aménagé avec chacun son local, des locaux communs, etc. Je parle de Lamartine. Quand on se rappelle de ce que c'était sur le site RVI, de l'effervescence qu'il pouvait y avoir. Après, rue Lamartine, il y avait encore cet esprit-là. Maintenant, on est dans quelque chose de plus lissé, d'extrêmement organisé. C'est vrai que la Ville de Lyon a mis énormément d'argent pour aménager ces locaux qui sont, comme vous le disiez, à visiter. On est plus dans de l'accueil d'artistes que vraiment dans l'effervescence d'une Friche comme on a pu la connaître auparavant. On avait demandé à l'équipe de la Friche Lamartine qui avait « tendance » à fonctionner dans un certain entre soi, à ce qu'elle soit beaucoup plus ouverte sur le quartier, plus dans un esprit de résidence et d'insertion dans le quartier, et de retour des créations vers les habitants, évidemment du quartier, et au-delà du 3^{ème} et de la Ville. »

P. RECAMIER : « C'est vraiment notre intention, il n'y a pas de doutes là-dessus. Après, ils ont aussi clairement besoin de subvention pour finir d'aménager leurs locaux, car ils n'ont pas fini d'aménager, et comme je vous l'ai dit, l'espace diminue à chaque fois comme peau de chagrin. C'est important qu'on soit attentifs à cela aussi. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « « Merci. Je ne prendrai pas part au vote. Je vais vous proposer de passer au vote de ce rapport. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame la Maire ne prend pas part au vote

18. 1009 - Suite de la programmation du festival « Tout l'monde dehors » dans le cadre de la manifestation Fêtons l'été 2020

RAPPORTEURE : P. RECAMIER

P. RECAMIER : « Merci Madame la Maire. Tous les étés, « Tout l' monde dehors » propose, dans les 9 arrondissements de Lyon, des rendez-vous artistiques et participatifs gratuits, en plein air, dans l'espace public. Cette année, en raison de l'épidémie de COVID 19, l'organisation du festival a été modifiée, avec une jauge maximum de 200 personnes par représentation et l'espacement du public. Le nombre de rendez-vous a été réduit et une trentaine d'événements ont été programmés dans un premier temps, sur décision du maire, le 1^{er} juillet 2020. Le rapport porte sur la fin de la programmation qui concerne 13 événements, dont 4 organisés dans le 3^{ème}, au Parc Sisley, qui se sont déroulés courant août. Le présent rapport prévoit l'attribution de subventions pour les compagnies s'étant produites cet été, dans le cadre du festival, pour un montant total de 17 500 euros. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « « Merci. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19. 888 - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 149 975 € à des structures de création et de diffusion artistique - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations

RAPPORTEURE : P. RECAMIER

P. RECAMIER : « Ce rapport concerne l'attribution de subventions d'équipement aux structures culturelles lyonnaises dont les locaux nécessitent souvent des travaux de rénovation et/ou de remise aux normes actuelles de sécurité. La subvention peut également répondre à des besoins de modernisation du matériel scénique et bureautique parfois obsolète, permettre d'améliorer les conditions de travail du personnel administratif et des artistes et d'améliorer l'accueil du public. Ce rapport concerne 17 associations lyonnaises dont une domiciliée à Lyon 3, avenue de Saxe et qui occupe des locaux rue de Marseille, dans le 7^{ème} arrondissement. Il s'agit du Collectif Mac Guffin, Théâtre de l'Uchronie. L'association souhaite acheter un chauffage, du matériel de lumière et un tapis de scène pour son théâtre. Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 euros. Vous pouvez trouver en page 12, les détails des subventions accordées aux structures des autres arrondissements. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « « Merci. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20. 1048 - Projet de prolongation de l'expérimentation de la vidéo verbalisation sur plusieurs voies de la Presqu'île et de ses abords

RAPPORTEUR : D. CLERC

D. CLERC : « Merci Madame la Maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues, l'expérimentation, pendant une année, de la vidéo verbalisation, initialement sur plusieurs voies de la Presqu'île, votée lors du Conseil municipal du 23 septembre 2019, puis étendue à de nouvelles voies de la Presqu'île et des 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements, lors du vote du Conseil municipal du 19 décembre dernier, et de nouveau prolongée à certaines voies du 1^{er} arrondissement, les nuits de fin de semaine, lors du vote du Conseil municipal du 30 juillet 2020, a permis de contribuer à diminuer le nombre d'infractions impunies sur ces secteurs, en appui des dispositifs humains mis en place. Cette expérimentation de la vidéo verbalisation qui s'appuie sur le dispositif de vidéo protection de voies publiques est menée par la Ville de Lyon par l'intermédiaire de son centre de supervision urbain. Le projet de délibération 1 048 qui sera voté au Conseil municipal du 28 septembre prochain, pour lequel notre Conseil d'arrondissement est sollicité afin de rendre un avis consultatif, permettra de prolonger cette expérimentation jusqu'au 1^{er} janvier 2021, et de l'étendre à d'autres rues de la Presqu'île et de ses abords. Les objectifs visés sont la lutte contre le stationnement anarchique et le changement des comportements inciviques de certains usagers de la route, ne permettant pas un usage partagé et respectueux de l'espace public. Ceci viendra en appui des dispositifs humains déjà en place et que la nouvelle équipe municipale va renforcer par ailleurs, faisant le constat après sa récente élection que des moyens supplémentaires sont nécessaires pour la sécurité et la tranquillité publique des

Lyonnaises et des Lyonnais. Pour le 3^{ème} arrondissement précisément, seront concernés le quai Victor Augagneur, le Pont de la Guillotière, la Place Jutard, le Pont Lafayette, et enfin le Pont Wilson.

Concernant les modalités de fonctionnement de la vidéo verbalisation, quelques précisions : elle est effectuée de jour comme de nuit, en fonction des besoins, par la police municipale *via* son PC radio dont l'accès est évidemment réglementé. Le personnel de la police municipale est coordonné par un directeur de service. Un agent assermenté relève les infractions constatées par le biais des caméras de vidéo protection et dresse un PV électronique qui est envoyé par voie dématérialisée à l'Agence nationale des traitements automatisés des infractions qui adressera ensuite la contravention au titulaire du certificat d'immatriculation du véhicule. La liste des infractions concernées par cette disposition relève des articles 121-2, 121-3 et R 121-6 du Code de la route, en application des dispositifs de l'article 139 qui permettent de sanctionner les infractions à la sécurité routière sans que soit nécessaire l'interception du conducteur. L'effacement des images est automatique. C'est contrôlé chaque jour comme tous les équipements. Enfin, dans un souci de communication et de transparence, une information à la population quant à l'usage de la vidéo verbalisation dans les zones concernées sera poursuivie, notamment par les moyens de panneaux d'information.

Je souhaite maintenant partager avec vous quelques chiffres sur cette première phase d'expérimentation, puisqu'elle a démarré il y a bientôt un an : 1 500 verbalisations à l'échelle de la Ville ont été dressées dont 980 pour des problèmes de règles de conduite, principalement feux rouges, non-respect de la fermeture de certaines rues à la circulation en Presqu'île notamment, et un peu plus de 500 procès-verbaux concernant des stationnements gênants en soirée. Le gros du chiffre se fait les soirs, les vendredis et samedis. Il est constaté très peu de récidives. 75 % des verbalisés est non lyonnais. Je vous remercie de voter favorablement ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des remarques ? »

H. PATOURAUX : « Vu qu'on parle de sécurité, de tranquillité *via* la question de la vidéo surveillance, je voulais en profiter pour attirer votre attention sur un groupuscule violent qui sévit à Lyon et qui fait souvent l'actualité et qui passe souvent devant ces caméras. Actuellement, on en a entendu parler parce qu'ils ont pu rouvrir leur bar La Traboule. Je parle de Génération identitaire. C'est une organisation qui a quand même récupéré pas mal de néonazis du groupe, dissous par l'Etat, qu'est le GUD et qui aujourd'hui, grâce à la complaisance en partie de l'ancienne mandature, ont un peu pignon sur rue à Lyon. Un local qui leur sert de bar et un autre qui leur sert pour s'entraîner à la boxe, ce qui donne un peu une idée de leurs orientations. Autour de ces locaux, ces personnes sévissent constamment. D'ailleurs, il y a eu un collectif d'habitants qui s'est monté contre eux. Ils ont été repérés sur des vidéos à revenir après des ratonnades, s'abriter dans leurs locaux, ou à fêter leurs sorties à La Traboule. En 2018, la vidéo surveillance a participé à aider à la condamnation de 5 d'entre eux qui avaient poignardé et poursuivi dans la rue 2 jeunes qu'ils traitaient de sales Gauchos. Plus récemment encore, le 28 mai dernier, les vidéos des TCL nous les ont montrés patrouiller dans les métros lyonnais, s'organisant, en quelque sorte, en milices en complément de la police, ce qui est interdit dans notre pays. Ces gens-là, quand ils font des actions de com. de ce type, restent assez souriants, ils sont beaucoup moins souriants quand ils attaquent groupés, une manifestation, comme on l'a vu pendant le mouvement des gilets jaunes ou lorsqu'ils ont saccagé 2 bouchons lyonnais qui avaient eu le malheur d'être possédés par des personnes d'origine maghrébine ou encore, plus récemment, lorsqu'ils taguent ou tentent de mettre le feu à des mosquées. Ces jeunes fascistes étaient aussi en embuscade lors des derniers matches de la Coupe d'Afrique et ont agressé une famille qui fêtait la victoire de l'Algérie, dans leur voiture. Notre Ville qui a quand même le titre de capitale de la résistance a vu de nombreuses Lyonnaises et Lyonnais de toutes origines donner leur vie pour éviter que la France reste sous le régime de Pétain et de ses alliés. Je pense que ce n'est pas pour qu'aujourd'hui des nazillons bien peignés fassent l'apologie de cette période et reprennent les méthodes de la milice de l'époque.

Je sais que dernièrement, les recours administratifs qui permettaient de maintenir fermer leurs locaux ont été épuisés, mais je pense qu'il faut aller bien au-delà d'une simple gestion administrative du problème, au risque que cette situation qui sévit dans le Vieux Lyon, qui affecte déjà énormément la Croix Rousse, s'étende au reste de la ville, et qu'il faut envisager d'autres moyens de mettre fin aux agissements de Génération identitaire, en demandant par exemple leur dissolution au gouvernement.

Je voulais attirer l'attention du Conseil sur cette question. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Je partage l'inquiétude face à la montée des violences. On ne peut pas rester insensible. Ce problème dépasse largement le cadre du 3^{ème}. Je sais que le maire de Lyon est tout à fait sensible au sujet, et il y aura un travail qui sera fait en ce sens et il s'exprimera sur ce sujet le moment venu. Merci. »

G. KEPENEKIAN : « Je rebondis sur un mot que j'ai trouvé malheureux « de complaisance ». En tout cas, je voudrais témoigner fortement de ma bataille contre ce groupuscule et menée très frontalement. Le mot « complaisance » devrait être aménagé. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Tout à fait, merci Monsieur. »

G. CORAZZOL : « Je voudrais revenir sur la vidéo verbalisation. Je voudrais juste noter un paradoxe ou une contradiction. Vous allez continuer à expérimenter la vidéo verbalisation, c'est-à-dire la vidéo pour sanctionner. Par contre, vous avez toujours dit que vous étiez contre la vidéo surveillance, c'est-à-dire la vidéo pour prévenir. Généralement, en matière de sécurité, il faut essayer de trouver un équilibre entre la vidéo surveillance qui va compter pour prévenir et celle qui va sanctionner directement. Il se trouve que le premier acte que vous faites en matière de sécurité, c'est de promouvoir la vidéo verbalisation qui est la sanction, sans vous occuper de la vidéo surveillance qui est la vidéo prévention. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Je suis favorable au fait qu'on puisse continuer à expérimenter la vidéo verbalisation. En revanche, il faut systématiquement l'équilibrer avec le développement de la vidéo surveillance qui permettra de pouvoir anticiper et prévenir un certain nombre d'infractions. Il me semble important de pouvoir le faire. Cela fera partie aussi d'un certain nombre de sujets qui reviendront de manière récurrente, me semble-t-il, d'autant que si on revient sur le 3^{ème} arrondissement, nous sommes saisis quotidiennement par un certain nombre d'habitants de problématiques de sécurité dans les quartiers, qui s'aggravent de jour en jour, de nuit en nuit. Demain, peut-être faudra-t-il aller au-delà de la vidéo verbalisation qui va verbaliser quelques stationnements interdits, etc. mais plutôt vers de la vidéo surveillance pour essayer de prévenir dans certains quartiers qui n'en sont pas encore équipés dans le 3^{ème} arrondissement, de systèmes qui permettront à la police de faire peut-être son travail de manière un peu plus efficace. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Monsieur CLERC... Madame de MONTILLE avait aussi une remarque. »

B. DE MONTILLE : « Je voudrais juste vous dire que j'ai beaucoup, beaucoup de remontées sur tous ces problèmes d'insécurité, notamment encore à Montchat aujourd'hui, avec un commerce qui est désespéré et qui va fermer. C'est le cas également de la Boulangerie Othmani. C'est qu'aujourd'hui, c'est devenu quotidien. Pendant la campagne, on nous en parlait énormément, et maintenant, il y a une accélération incroyable. Nous serons attentifs à ce qu'il y ait bien sûr, le développement de la vidéo verbalisation – on sera en soutien et on votera pour, mais nous sommes également en attente de moyens humains, et nous aimerions que les policiers soient visibles dans la rue. Je pense que c'est important pour nous. »

D. CLERC : « Je voudrais noter le fait que les incivilités sont en augmentation importante. Oui, c'est vrai. Je peux vous assurer que depuis ma prise de fonction, depuis 2 mois maintenant, le nombre de remontées à la mairie par les divers canaux est très important. J'ai profité de cet été pour rencontrer les habitants et me faire une idée par moi-même de ces problématiques. Nous n'avons pas de baguette magique, nous allons lancer des actions pour tenter d'apaiser ces tensions qui dépassent largement le contexte du 3^{ème} arrondissement, largement le contexte de la Ville de Lyon, comme on peut le voir dans les médias nationaux. En ce qui concerne l'augmentation des moyens, Monsieur CORRAZOL, puisque vous avez le petit livret vert du programme sur votre table de chevet, vous pouvez regarder que dans notre programme, nous avons mis l'augmentation des effectifs de la police municipale. C'est un objectif qui sera tenu. Concernant la police nationale, ce n'est pas du ressort de la municipalité mais vous avez pu voir que Monsieur le Maire, Grégory DOUCET, a fait une demande officielle auprès du ministre de l'Intérieur pour une augmentation de 200 équivalents temps plein des effectifs de la police nationale sur la ville de Lyon. Nous travaillons sur ces sujets.

Concernant la vidéo verbalisation, je pense que nous n'avons jamais eu de position dogmatique sur le sujet. Nous avons toujours dit que nous ferions un audit de la vidéo surveillance et de la vidéo verbalisation qui s'appuie sur la vidéo surveillance, avant de prendre des décisions en la matière. Je vous remercie. »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous propose de passer au vote de ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21. 874 - Adaptation des droits de stationnement à la réglementation de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) de la Métropole de Lyon.

RAPPORTEURE : M. SANCHEZ

M. SANCHEZ : « Depuis le 1^{er} janvier 2020, dans le périmètre de la zone à faibles émissions que je nommerai ZFE par la suite, sont interdits la circulation et le stationnement des véhicules VUL qui sont des véhicules utilitaires destinés au transport de marchandises. C'est interdit pour les véhicules utilitaires qui ont des

vignettes Crit’Air 4-5 ou non classés. Dès le 1^{er} janvier 2021, la zone sera également interdite pour ces mêmes véhicules qui ont une vignette Crit’Air 3. Cependant, les vignettes et les abonnements ont une durée de validité d’un an glissant à compter du moment où ils ont été payés. Ainsi, le présent rapport vient proposer une prise en charge des droits de stationnement vignettes et abonnements au *prorata temporis* pour les véhicules qui auraient déjà payé et dont l’autorisation ne leur permettrait plus de stationner dans le périmètre de la ZFE. Il nous paraît normal de prévoir le remboursement des droits prépayés auxquels les citoyens et citoyennes auraient déjà participé et dont ils ne pourraient pas jouir. Rappelons que cette ZFE mise en place par le précédent exécutif, courant 2019, avec effet au 1^{er} janvier 2020, a pour objectif de protéger les populations dans les zones denses où la qualité de l’air est la moins bonne. Son principe est de limiter l’accès à une partie du territoire aux véhicules les plus émetteurs de polluants atmosphériques. Je vous remercie de voter favorablement ce rapport et en même temps, j’émets le vœu que les ambitions de ce dispositif ZFE évoluent. Pour votre information, le président de la Métropole, Monsieur BERNARD, ainsi que le vice-président en charge des déplacements inter mobilités et logistique urbaine, Monsieur COLAS, ont pour projet d’élargir le périmètre de cette zone à faibles émissions, de renforcer les critères d’émission et de l’étendre aux véhicules particuliers. Un calendrier sera annoncé dans les mois à venir afin que chacun et chacune puisse anticiper et se préparer à ces évolutions. Merci de votre attention. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous propose de passer au vote du rapport. Qui est contre ? Qui s’abstient ? »

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

22. 527 - Programmation financière complémentaire 2020 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 9 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs « Fonds d'Initiatives Locales »" (FIL), « Fonds Associatif Local » (FAL) et « Conseils Citoyens » pour un montant de 16 310 euros - Annulation des subventions allouées par délibérations en janvier 2020 à l'association « Mirly-Solidarité » pour un montant total de 46 000 euros et report de ces subventions à la Fondation AJD Maurice Gounon (3 montée du Petit Versailles - 69300 Caluire-et-Cuire) - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

RAPPORTEURE : M. SESSIECQ

M. SESSIECQ : « Merci Madame la Maire. Dans le cadre de la convention territoriale de Lyon formalisant les objectifs de réduction des inégalités territoriales conformes au contrat de ville 2015-2020 – c’est marqué 2022 parce qu’il va être prolongé de 2 ans – et en complément des différentes programmations financières thématiques répondant aux objectifs de la politique de la ville, approuvé par le Conseil municipal, je vous propose – nous conquérant sur le 3^{ème} arrondissement – de répondre favorablement à une subvention sur l’année 2020, de 4 000 euros, à l’association « Langues comme une » intervenant sur le secteur Moncey Voltaire par des actions de soutien à l’autonomie, de lutte contre l’exclusion sociale et professionnelle, et d’alphabétisation solidaire. Par ailleurs, *via* l’adoption de cette délibération, il nous sera également possible de réorienter convenablement une subvention de 46 000 euros allouée à l’association « Mirly solidarité » – Conseil municipal du 27 janvier 2020 – qui a fusionné avec une autre structure dénommée « Fondation AJD Maurice Gounon ». Il est donc logique d’annuler la subvention à « Mirly solidarité » et de l’attribuer à la « Fondation AJD Maurice Gounon » pour lui permettre de poursuivre ses actions sur notre commune au titre de la politique de la ville et en faveur de l’emploi et de l’insertion professionnelle. Je vous remercie de voter favorablement ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des questions ? »

Madame le Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s’abstient ? »

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

23. 282 - Programmation 2020 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

RAPPORTEUR : ~~T. ROCHE~~ M. SESSIECQ

M. SESSIECQ : « Merci Madame la Maire. Dans le cadre de la programmation 2020 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 – ou 2022 – le vote du présent rapport permettra à la Ville

de solliciter la participation de l'État, au travers de l'agence nationale pour la cohésion des territoires, pour les postes RH, Ressources Humaines, des missions territoriales dont celui de Directeur de projets quartiers anciens, pour le quartier Moncey, à hauteur de 28 000 euros, et également un financement de l'État pour les actions sous maîtrise d'ouvrage Ville de Lyon, à hauteur de 39 000 euros. La seconde partie de la délibération concerne également une sollicitation de l'État pour la mise en œuvre du volet sécurité, prévention de la convention territoriale et plus particulièrement le financement de 3 postes d'intervenants sociaux affectés dans les commissariats à hauteur de 58 000 euros dans le cadre du Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance, ainsi qu'au financement de la prestation de **l'A.L.P.E.S** qui intervient dans le 8^{ème} arrondissement pour 19 626 euros. Je vous remercie de voter favorablement ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous allons passer au vote de ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

24. 1144 - Appel à projets internationaux (AAPI) 2020 phase 2 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subvention

RAPPORTEUR : M. MAIRE

M. MAIRE : « Merci Madame la Maire. Mesdames et Messieurs, mes chers collègues. En 2017, la Ville et la Métropole de Lyon ont lancé en commun, un projet international pour contribuer au développement et à la solidarité internationale du territoire de l'agglomération lyonnaise. Début 2020, cet appel à projets avait été reconduit, et *via* sa phase 1, un soutien a été porté à 26 structures répondant au critère de domiciliation sur la ville et à la conformité avec l'intérêt général et l'intérêt local de leurs projets. En phase 2 de cet appel à projets, il est à présent proposer d'apporter un soutien à 34 structures sur 66 dossiers éligibles pour un montant total de 130 000 euros. Ces projets portent sur les thématiques de l'internationalité, de la francophonie, de l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale et à la solidarité internationale. Certains de ces projets touchent le 3^{ème} arrondissement plus particulièrement :

- Le projet de la plateforme de la Jeune création franco-allemande se propose de favoriser l'émergence et la visibilité d'autres savoirs par des expérimentations et espaces d'échanges entre les artistes et la création artistique interdisciplinaire ;
- La Fédération des œuvres laïques ambitionne la sensibilisation aux questions de citoyenneté européenne et l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ;
- La SEPR, en partenariat avec son équivalent en Arménie ;
- Le CEPFA dont il est question de moderniser et digitaliser des formations, notamment dans les filières de l'hôtellerie et la restauration, prothèses dentaires, couture et métiers de service ou encore de développer de nouvelles filières, telles que géomètre-topographe, et d'accueillir à Lyon, 4 apprenants du CEPFA en formation cuisine française-pâtisserie.

Pour conclure et en guise de perspectives, la nouvelle municipalité sera désireuse, pour les prochains appels à projets internationaux, de répondre encore davantage aux grands enjeux du XXI^e siècle, notamment par une économie lyonnaise innovante au service des Lyonnaises et des Lyonnais, en agissant pour le climat et l'excellence écologique, avec des actions concertées et suscitant l'adhésion et l'engagement de la société civile, plus particulièrement des plus jeunes.

Je vous remercie, et mes chers collègues, je vous propose de voter favorablement ce rapport. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. »

E. VIVIEN : « Merci de noter au procès-verbal que je ne prends pas part au vote, étant salarié d'une des associations. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci Monsieur MAIRE, merci Monsieur VIVIEN. Y a-t-il des remarques ? »

Madame la Maire met le rapport aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Nous allons passer au vote. Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Emmanuel VIVIEN ne prend pas part au vote

V. DUBOIS BERTRAND : « Il n'y a pas de questions inscrites à l'ordre du jour. Nous passons à l'examen d'un vœu sur la technologie 5G déposé par Madame la Maire. Je charge Bertrand MAES de nous présenter rapidement ce vœu. Vous avez les papiers sur vos tables. Merci. »

Examen d'un vœu sur la technologie 5G déposé par Madame la Maire
RAPPORTEUR : B. MAES

B. MAES : « Merci. Mesdames, Messieurs, chers collègues. C'est un vœu qui est lié à l'actualité politique nationale et notamment l'attribution des dernières bandes de fréquence de la 5G qui est prévue à la fin du mois par vente aux enchères aux opérateurs de télécom. Pourquoi ce vœu ? À l'heure du réchauffement climatique, de l'effondrement de la biodiversité, de l'épuisement des ressources, nous ne comprenons pas la volonté du gouvernement de déployer la technologie de la 5G qui s'accompagnera d'une augmentation de la consommation d'énergie et donc des émissions de gaz à effet de serre, et contribuera au réchauffement climatique, une augmentation de la consommation de ressources pour la production des nombreux objets connectés, ressources notamment minières qui sont souvent en tension et exploitées dans des conditions environnementales désastreuses. Le déploiement de cette technologie s'accompagnera également de l'obsolescence de tous les terminaux 4G, notamment les Smartphones qui devront donc être remplacés massivement, ce qui conduira à une production de déchets importante, sachant que les déchets électroniques sont très peu recyclables.

Nous comprenons d'autant moins cette volonté du gouvernement de déployer la 5G, que la France a pris de nombreux engagements incompatibles avec le déploiement de cette technologie. Nous pensons notamment à la signature des accords de Paris, à la stratégie nationale « Bas carbone », à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, et plus récemment, à la convention citoyenne pour le climat et l'engagement du président de la République de reprendre les propositions de cette convention citoyenne qui proposait un moratoire sur le déploiement de la 5G.

C'est pourquoi le groupe majoritaire vous soumet ce vœu, vœu qui formule un certain nombre de demandes à la Ville de Lyon et au gouvernement, et notamment un moratoire sur le déploiement de la 5G, moratoire qui devrait permettre d'informer sérieusement les citoyens et les citoyennes sur les impacts environnementaux de cette technologie, et qui devrait permettre également la tenue d'un vrai débat démocratique. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce vœu. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci. Y a-t-il des remarques ? »

G. KEPENEKIAN : « C'est une question, Madame le Maire, mes chers collègues, sensible. En tout cas, elle mérite d'être posée. Premièrement, je ne suis pas sûr que le vœu du 3^{ème} arrondissement soit le plus contributif. Je comprends bien que c'est une question qui concerne tous les citoyens, y compris ceux du 3^{ème} arrondissement, mais que nous puissions interpeller le maire de Lyon pour lui dire que nous sommes attentifs à cette question en parlant du 3^{ème} arrondissement, je ne crois pas que le vœu qui concerne d'abord les questions qui nous concernent dans l'arrondissement, soit la bonne formule. Je trouve que ce n'est pas la bonne formule. Sur le fond, la question est posée, et s'il y a un manifestement des questions à résoudre, des réponses à apporter, que des scientifiques ont déjà données, que d'autres auxquels se sont opposées d'autres propositions, je pense que la 5G, ce n'est pas juste pour télécharger plus rapidement des films, pour regarder mieux et plus vite sur nos Smartphones. Je crois que cela va beaucoup plus loin. C'est une des possibilités de répondre aux inégalités à la répartition dans notre territoire. Je crois qu'il faut bien le noter. Ce sont aussi d'autres possibilités de techniques, en particulier dans nos champs scientifiques, dans la médecine et la télémédecine qui pourront être développées grâce à la 5G. Ce n'est donc ni tout blanc ni tout noir. Je crois qu'il y a besoin d'un débat. Je pense que c'est moins la question d'un moratoire qui est une manière un peu incisive – vous savez, il y a eu d'autres débats dans nos territoires, on a discuté sur les OGM, on a discuté sur les nanotechnologies – et je crois qu'il faut que nous fassions attention à la fois, à ce que ces développements de technologies qui nous mettent en concurrence avec d'autres pays, ne soient pas altérés. Notre groupe ne votera pas ce vœu, sans nier qu'il y a une vraie clarification que nous devons avoir dans des temps très courts. Le gouvernement doit effectivement se donner les moyens de cette clarification. »

V. DUBOIS BERTRAND : « Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres remarques ? »

Madame la Maire met le vœu aux voix.

V. DUBOIS BERTRAND : « Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Votes contre des Élus Lyon, la force du rassemblement (B. DE MONTILLE POUVOIR E. BLANC, G. TANDONNET POUVOIR T. RICARD, C. BURILLON)

Votes contre des Élus Respirations avec Georges KEPENEKIAN (G. KEPENEKIAN, C. PANASSIER, G. CORAZZOL)

V. DUBOIS BERTRAND : « Je vous remercie. Avant de lever la séance, je vous donne quelques dates. Le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra vraisemblablement le mardi 3 novembre à 18 h 00. Les 26 et 27 septembre, le Cours Docteur Long et la Rue Paul Bert – sur Cours Docteur Long, c'est section Charles Richard et sur la Rue Paul Bert, c'est la section Flandin-Baraban – seront piétonnisés dans le cadre de l'événement « La voie est libre ». Par ailleurs, quelques places de stationnement seront neutralisées pour permettre des animations portées par la Maison du vélo et la Ville à vélo, l'atelier pop-corn et The Greener good. Je vous invite à pouvoir profiter de ces espaces les 26 et 27 septembre.

Mes chers collègues, l'ordre du jour de cette séance de Conseil d'arrondissement étant épuisé, je lève la séance, et je remercie la secrétaire, les scrutateurs de rester pour signer le procès-verbal de séance. Bonne soirée. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 20h40